COMMUNE DE
L'ANSE-BERTRAND

PLU

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

JUIN 2016

S O M M A I R E

1. Le Plan d'Occupation des Sols 3

2. Histoire 6

2-1. Approche historique ... 7
2-2. Évolution urbaine ... 13
2-3. Aujourd'hui, ... 16

3. Diagnostic social, économique et urbain 17

3-1. Démographie ... 19
3-2. Économie ... 26
3-3. Habitat ... 40
3-4. Patrimoine ... 44
3-5. Déplacements ... 48
3-6. Trafics ... 51
3-7. Équipements et services ... 58
3-8. Réseaux ... 60

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Par délibération en date du 14 août 2006, reçue en sous-préfecture le 25 août 2006, la Commune de l'Anse-Bertrand a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) ayant pour conséquence la prescription d'un Plan Local d'urbanisme (PLU).

Le présent document est le diagnostic du territoire de l'Anse-Bertrand, première partie du PLU.

PLU

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3

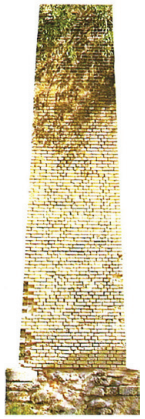

TOME 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

2. HISTOIRE

3. DIAGNOSTIC SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAIN

Dans le plan d'occupation des sols (POS) de l'Anse-Bertrand, le territoire communal est réglementé par :

- 4 zones U (U_{centre}, $U_{périphérie}$, $U_{section}$ et $U_{tourisme}$) ;
- 2 zones NA (I $NA_{habitat}$ et II $NA_{habitat}$) ;
- 4 zones NC ($NC_{agriculture}$, NC_{a}, NC_{b}, $NC_{agrotourisme}$) ;
- 1 zone ND ($ND_{paysage}$).

Un périmètre de zone d'aménagement concerté (ZAC)complète l'ensemble. Notons l'absence de zonage NB sur la commune. Le détail des superficies, extrait du rapport de présentation, est indiqué ci-dessous.

Zones	U_{Centre}	$U_{Périphérie}$	$U_{Section}$	$U_{Tourisme}$	Total U
Superficie approximative en ha	25,5	114,5	306	43	489

Zones	I $NA_{Habitat}$	II $NA_{Habitat}$	Total
Superficie approximative en ha	121,5	50	171,5

Zones	$NC_{Agriculture}$	$NC_{Tourisme}$	$ND_{Paysages}$	Total
Superficie approximative en ha	4 318,5	154,5	1 138,5	5 611,5

La superficie de la ZAC (à caractère touristique), de part et d'autre du centre-bourg, est de 320 ha, pris sur des zones NC et ND.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

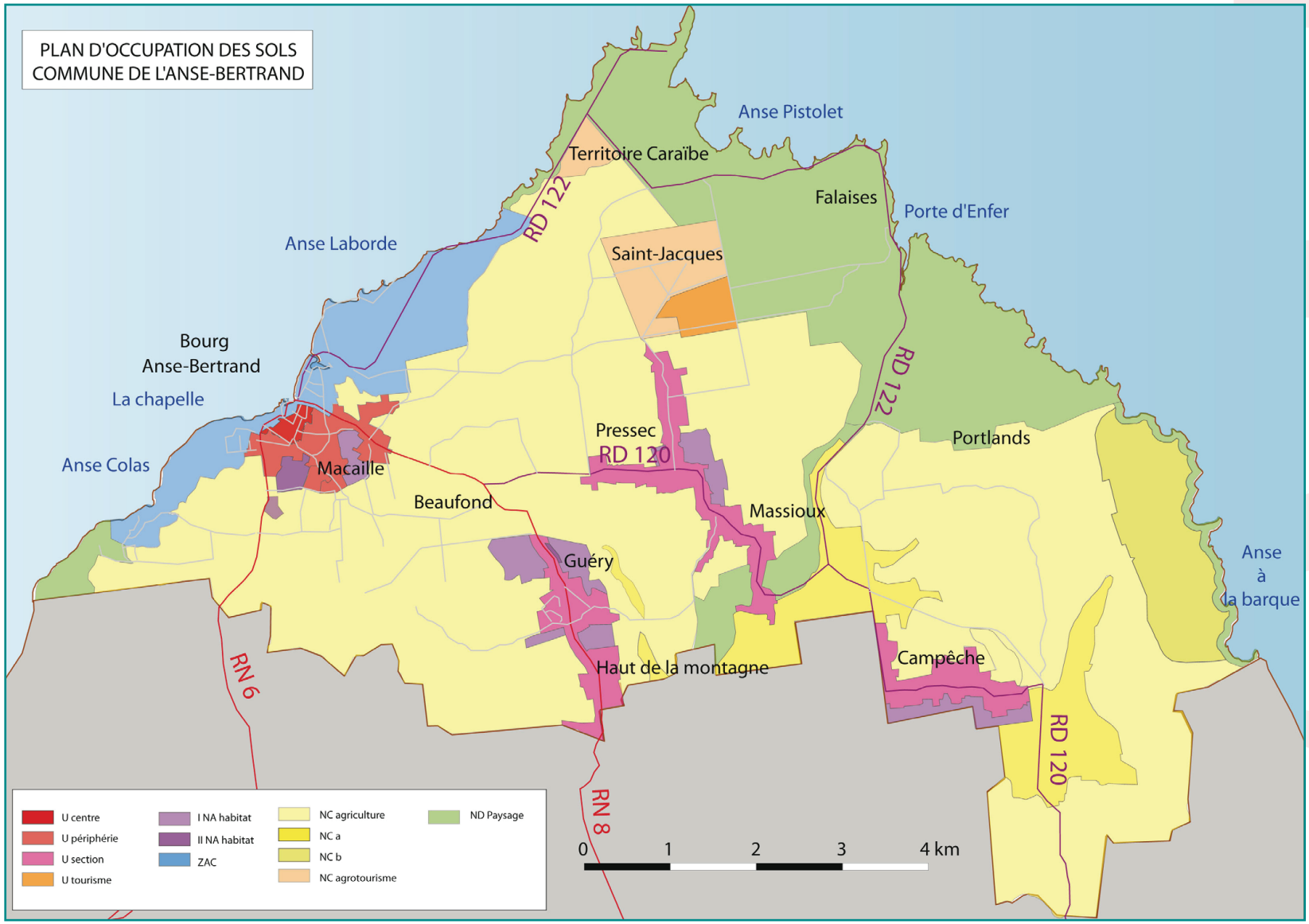

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

6

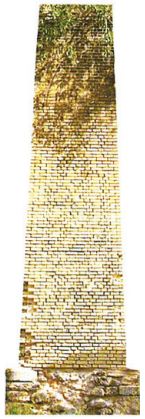

TOME 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

2. HISTOIRE

3. DIAGNOSTIC SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAIN

4. SYNTHÈSE DU TERRITOIRE

2-1. Approche historique

Le dernier territoire amérindien de Guadeloupe

La dénomination de la commune viendrait du prénom du premier pêcheur français à s'y être installé : Bertrand Patternait. La bourgade a tout d'abord été nommée Anse Saint-Bertrand, puis Anse-Bertrand.

Des peuplements anciens d'**amérindien** (Arawaks) ont été recensés sur le territoire de l'Anse-Bertrand, notamment à l'Anse Pistolet et à la Porte d'Enfer. Mais ce sont surtout les peuplements plus récents qui marquent la zone, avec plusieurs implantations Caraïbes à l'Anse Laborde ainsi que sur le littoral des Portlands. Lors du traité de paix de Basse-Terre en 1660 signé par le gouverneur Houël, entre les Français, les Anglais et 15 chefs Caraïbes, 2 000 ha sont attribués aux Amérindiens sur le plateau de la Grande Vigie vers l'anse Pistolet, dernier territoire aux mains des indigènes à cette date sur l'ensemble de l'archipel. Encore aujourd'hui, cette zone porte le nom de « **Territoire Caraïbe** ».

Malgré cet accord, la colonisation de la Grande-Terre progresse tout au long des XVIII[e] et XIX[e] siècles et les plantations sucrières gagnent très vite sur les terres Caraïbes. En 1730, 76 «sauvages et sauvagesses et leurs enfants» sont dénombrés, c'est la dernière fois que cette population apparaît dans les recensements coloniaux. En 1825, est signalée l'existence de 7 ou 8 familles Caraïbes à l'Anse du Petit Portland sur la cote Est. En 1855, un article évoque les «derniers sauvages» réfugiés à l'Anse-Bertrand, à la Pointe des Châteaux et au Moule. En 1882, un groupe de 15 personnes et leurs familles signent une pétition pour récupérer leurs terres. 200 hectares sont alors identifiés comme des « Terres Caraïbes » dans un document cadastral de 1884, au Nord de l'Habitation Budan, près d'une mare située à 300 mètres du rivage.

Périmètre du « Territoire Caraïbe » cadastré en 1884 (selon Lasserre)

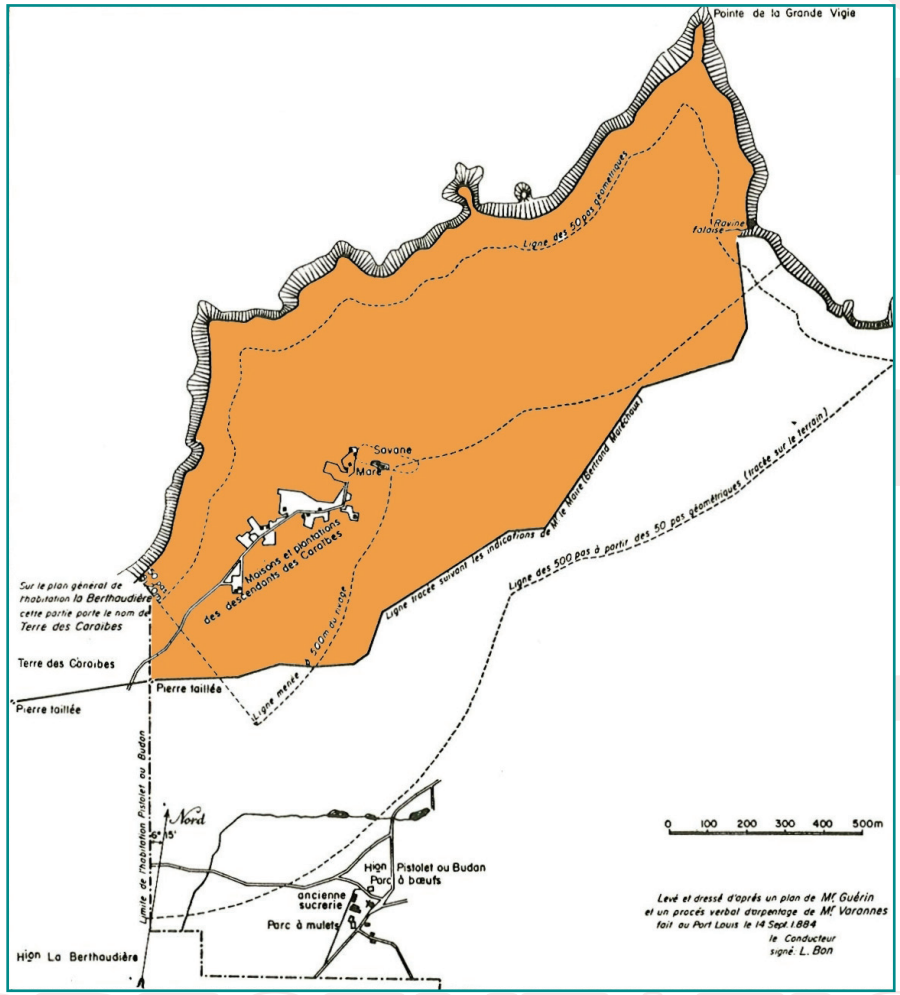

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un territoire longtemps dépendant de Port-Louis

Ce n'est qu'en 1737 que le territoire de l'Anse-Bertrand est érigé en « quartier » autonome. Auparavant, les quartiers regroupaient plusieurs paroisses. Ainsi, le territoire de l'Anse-Bertrand, originellement dénommé « l'Anse Saint-Bertrand », était intégré dans le quartier de «Port-Louis, Pointe-Antigue». En 1837, l'Anse-Bertrand deviendra une commune.

La colonisation est tardive sur ces terres de sécheresse isolées. L'occupation de l'espace ne s'amorce que lorsque les sites de qualité sont occupés et mis en valeur ailleurs. En témoigne la carte de la Grande-Terre, dressée par François-Marie de Sainte-Maure, en 1732, sur laquelle les traces d'occupation relevées montrent que ce quartier est encore dans une phase pionnière de son développement.

Cette évolution tardive, outre les difficultés liées à la sécheresse et à l'infertilité des terres, serait essentiellement liée à l'éloignement et à la dépendance de l'Anse-Bertrand vis-à-vis de Port-Louis.
Devant le manque d'efficacité des transports terrestres, les transports maritimes ont joué un rôle important. Malheureusement, l'Anse-Bertrand ne peut, en raison de l'absence de port, comme nombre de communes isolées et éloignées, bénéficier de la mise en service des bateaux à vapeur.

Un important passé cannier

Une activité sucrière intense jusqu'en 1848

Les conditions naturelles (sol pauvre et climat sec) favorisaient la culture du coton, majoritaire jusque dans le courant du XVIII[e] siècle. Très vite, c'est la culture de la canne qui prédomine avec une augmentation du nombre de manufactures sucrières au cours des XVIII[e] et XIX[e] siècles : on dénombre 5 habitations-sucreries en 1732, 21 en 1790, 25 entre 1818 et 1836, 21 en 1848). En 1835, près des trois-quarts des surfaces cultivées sont des champs de canne à sucre.

La culture du coton reste pendant longtemps importante, puisqu'en 1790 on compte 12 cotonneries, surtout à proximité des falaises de l'Est où les conditions sont trop arides pour la canne à sucre.

Dès 1848 : l'activité sucrière décline à l'Anse-Bertand

À partir de 1848, la production cannière décroît en raison du manque de main d'œuvre, des grandes sécheresses de 1857, 1862 et 1866, mais aussi, à cause de la concurrence européenne du sucre de betterave. La culture de la canne touche à ses limites pédologiques et climatiques. Sous le Second Empire, le rendement en sucre est deux fois moindre qu'à Port-Louis et certaines des habitations-sucreries de l'Anse-Bertrand ont le rendement le plus faible de tout le Nord Grande-Terre. Dès 1864-1865, une partie d'entre elles font broyer leurs cannes par les usines de Bellevue et Beauport.

À partir de 1858, Indiens et Africains se partagent le travail dans les unités de production. Les Indiens se sont regroupés à Port-Louis, délaissant l'Anse-Bertrand alors en plein déclin économique : les habitations sucrières tombent en faillite La majorité des grands propriétaires quitte la commune.

À la fin du XIX[e] siècle, l'usine de Beauport, à Port-Louis, rachète la majorité des terres sucrières de l'Anse-Bertrand.

Aujourd'hui, les plantations de cannes sont encore très présentes, mais depuis la fermeture de l'usine de Beauport en 1990, les récoltes sont acheminées essentiellement vers l'usine de Gardel au Moule. L'économie s'est diversifiée autour de l'activité melonnière, la pêche et le tourisme.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La vingtaine de **moulins** qui se dressent encore aujourd'hui au cœur du territoire Ansois sont des témoins directs de ce passé sucrier du XVIII[e] siècle. Malgré la **constance de la culture de la canne à sucre** à l'Anse-Bertrand, il n'y a que très peu de vestiges visibles des nombreuses habitations cannières passées, en dehors des anciens moulins et des ruines de la distillerie de la Mahaudière.

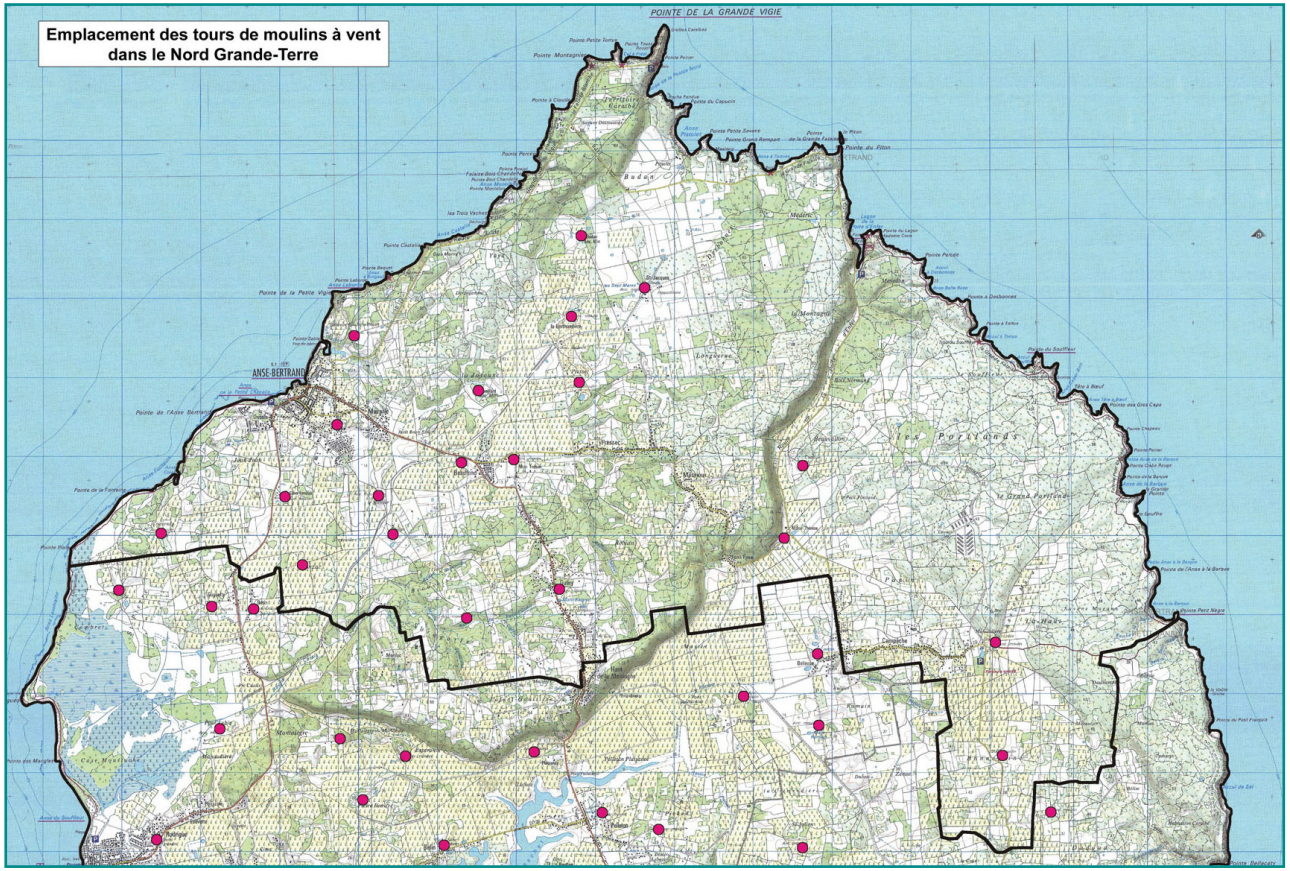

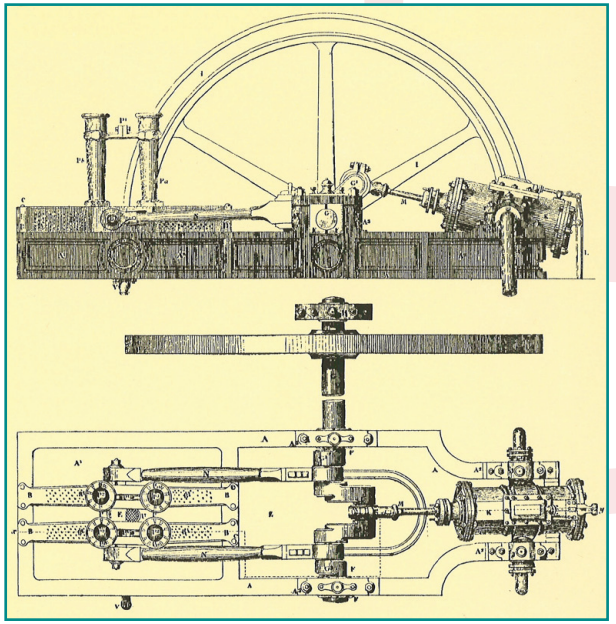

Les Portlands : des espaces occupés et mis en valeur par les anciens esclaves

Les Portlands ont probablement été l'une des zones restées le plus longtemps sans valorisation anthropique à l'Anse-Bertrand. Les sols squelettiques et le climat particulièrement aride ont longtemps constitué des critères défavorables à toute mise en culture de ces terres. C'est à partir de 1848, date de l'abolition définitive de l'esclavage en Guadeloupe, que les Portlands commencent à être défrichées et cultivées, notamment par les anciens esclaves des Habitations, désireux de s'implanter sur des terres encore vierges.

De 1863 à 1990, le territoire cannier de l'Anse-Bertrand est rattaché à l'usine centrale de Beauport. Les terres cannières des Portlands sont, quant à elles, intégrées au domaine de l'usine centrale de Bellevue, elle-même englobée par Beauport en 1890. Depuis 1865, l'usine Souques de Beauport est équipée d'un réseau ferroviaire permettant d'acheminer vers l'usine, les cannes coupées en Provenance de l'Anse-Bertrand et de Petit-Canal et ce, jusqu'à la fin des années 1960. Cet ancien réseau est désormais difficilement visible dans le paysage de l'Anse-Bertrand, contrairement à certains tronçons de Port-Louis et Petit-Canal.

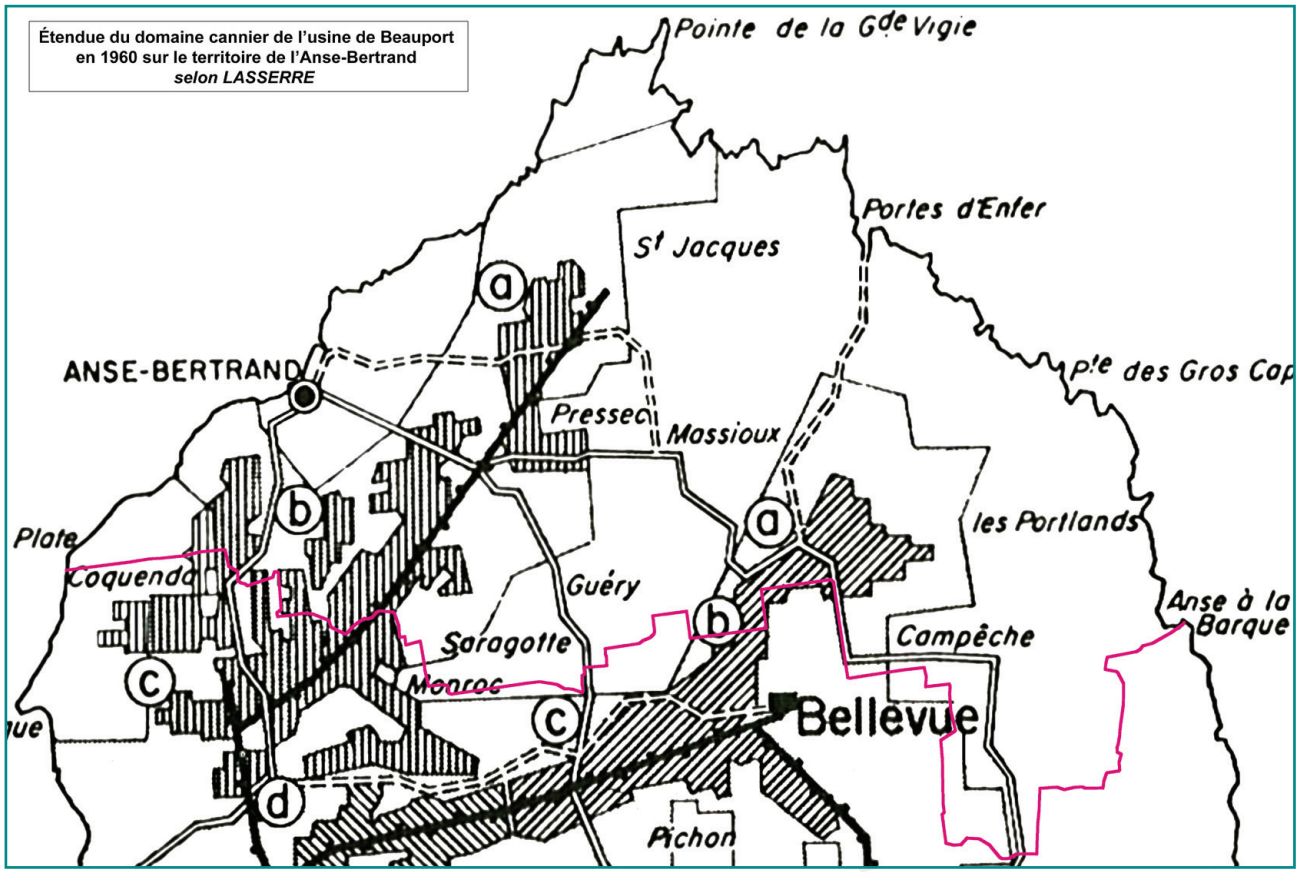

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Moulin de la Mahaudière

Moulin Grandfond

Moulin le Mercier

PLU
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2-2. *Évolution urbaine*

L'évolution urbaine du territoire de l'Anse-Bertrand est étroitement liée à la vocation sucrière du secteur. Contrairement à de nombreuses communes où l'urbanisation et son développement émanent et grandissent à partir d'un centre-ville ou d'un bourg, qui joue un rôle fédérateur à l'échelle du territoire communal, l'Anse-Bertrand connaît une évolution urbaine « multi-polaire ».

Les concentrations humaines et urbaines se situent, plutôt que dans le bourg, dans les habitations qui fleurissent à partir des années 1730, pour atteindre leur plus grand nombre entre 1818 et 1836.
Dans l'ouvrage « l'histoire des communes », une approche chiffrée à partir des recensements fait état de 124 personnes vivant dans le bourg de l'Anse-Bertrand en 1789. En 1854, si 1 148 habitants sont dénombrés sur la commune, seuls 176 vivraient alors dans le bourg, répartis sur 32 maisons.
A contrario, l'habitation Portland, accueillerait, à cette époque, 307 personnes réparties sur 66 maisons.

De plus, si le bourg accueille une faible population, il ne présente pas, non plus, de grands signes d'urbanité. Jusque dans les années 1850, le bourg n'est pas même doté des éléments indispensables à la vie urbaine : église, école, mairie, maisons de bonne facture, … Le peu qui existait, alors, a été détruit par l'important tremblement de terre de 1843.

Sur la carte de la Grande-Terre réalisée en 1732 par Sainte-Maure, les bourgs de l'Anse-Bertrand et de Petit-Canal ne figurent pas. Dans son ouvrage sur les Antilles rédigé en 1823, Boyer de Peyreleau écrivait « on ne peut pas appeler du nom de bourg, les quelques case éparses sur l'Anse-Bertrand ». Ce n'est qu'à partir de 1860 que certains équipements apparaissent, le bourg de l'Anse-Bertrand accueille enfin une église, une mairie, une gendarmerie, une école. Toutefois, il s'agit d'un bourg rural qui s'étire le long d'une unique voie, le long de laquelle ont été bâties, de manière discontinue, des maisons de colons, parfois des constructions plus importantes, souvent des bâtisses basses et des cases. Les cultures de cannes restent très présentes et s'étendent jusqu'en limite de l'urbanisation.

En réalité, le faible développement du bourg de l'Anse-Bertrand, outre les raisons liées à une évolution urbaine éclatée, sont à rapprocher de la prédominance et de la dépendance vis-à-vis du bourg de Port-Louis. Celui-ci offre une certaine attractivité par la multitude de petits métiers qui s'y développent, la prolifération de lieux de distraction, la présence de notables, tels que notaires, médecins, pharmaciens…

Longtemps, l'Anse-Bertrand a évolué dans l'ombre de Port-Louis.

Église Saint-Denis (source : Le patrimoine des communes de la Guadeloupe)

PLU
PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Carte de 1732 réalisée par Sainte-Maure

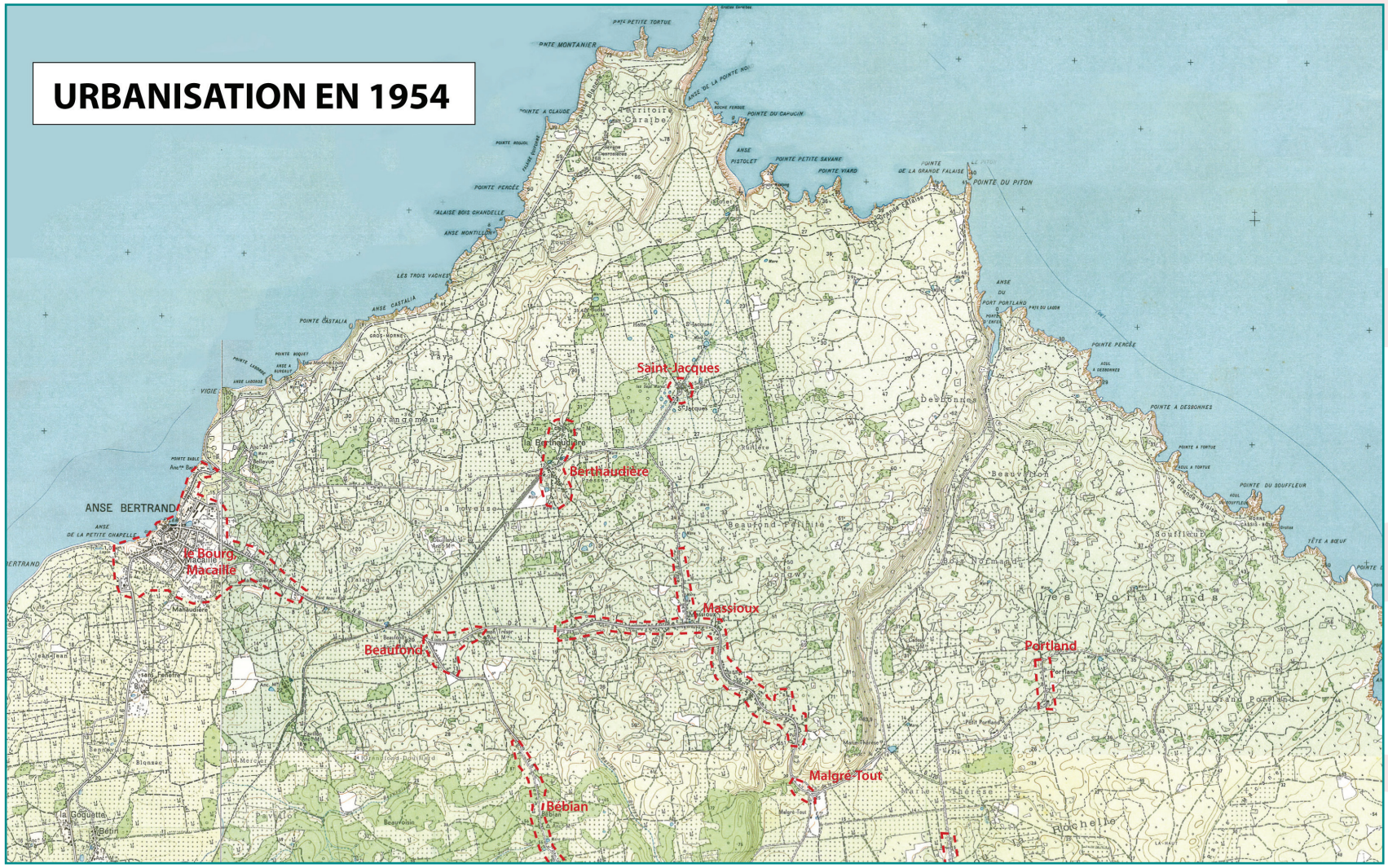
URBANISATION EN 1954
Saint-Jacques
Berthaudière
ANSE BERTRAND
le Bourg
Macaille
Massioux
Beaufond
Portland
Malgré-Tout
Bébian

2-3. *Aujourd'hui,*

Si la trame urbaine des XVIII[e] et XIX[e] siècles était étroitement liée à la vocation sucrière du secteur et, ainsi, à l'implantation des habitations sur le territoire, la répartition actuelle des espaces urbanisés sur l'ensemble de la communes répond à une logique différente. Les concentrations bâties s'étendent principalement à l'intersection et le long des principaux axes viaires de desserte du territoire, autour du bourg et de 3 écarts : Guéry / Haute Montagne, Pressec / Massioux et Campêche.
Contre toute attente, les concentrations urbaines d'aujourd'hui ne se sont pas systématiquement développées à partir du noyau urbain généré par une habitation.

Si l'écart de Guerry s'organise autour de l'ancienne habitation éponyme, les lieux-dits, Pressec et Massioux sont simplement implantés le long d'un axe de communication. Campêche présente une urbanisation linéaire le long de la RD 120. Toutefois, cette section urbaine est encadrée par les vestiges de deux habitations : la Mahaudière et Bellevue.
Des nombreuses autres habitations, qui émaillaient alors le territoire, ne persistent que quelques vestiges de moulins qui témoignent encore de ces anciennes occupations.

Toutefois, la structure urbaine d'aujourd'hui laisse apparaître certains éléments issus de l'évolution historique :
les écarts continuent de rassembler la majorité de la population (selon le RGP de 1999, le secteur IRIS du Bourg accueillait une population de 2 078, alors que le reste du territoire communal rassemble 2 949 personnes). Le bourg n'exerce pas encore de rôle réellement fédérateur et structurant à l'échelle du territoire communal, malgré son « étoffement » et la mise en œuvre de projets de lotissements et de promotion immobilière ;
la trame viaire actuelle est calquée sur le réseau viaire du XIX[e] siècle qui permettait de relier les habitions entre elles et avec le bourg.

Concernant le bourg, l'essentiel de l'habitat se compose de constructions récentes, en béton, en rez-de-chaussée ou à un étage. Il existe aussi quelques exemples de cases en bois en cours de « durcification » (le noyau primitif en bois est peu à peu complété par des pièces et des galeries en béton qui sont solidement agglomérées sur la case originelle), processus tout à fait significatif du mode d'évolution du bâti aux Antilles. Il ne reste que quelques maisons en bois. Il s'agit essentiellement de cases à deux ou trois pièces, en bois, couvertes par un toit à longs pans, à croupes ou à demi-croupes. Le bardage est parfois recouvert par des plaques de tôles. La façade sur rue est quelquefois protégée par une galerie. Dans certain cas, la galerie n'occupe que la moitié de la façade antérieure, l'autre partie étant occupée par une pièce ; ce type de plan se retrouve dans tout le nord de la Grande-Terre. Le bois est soit peint, soit laissé brut. Les maisons les plus soignées présentent un décor en bois découpé sur le haut des poteaux, en bordures de toit. Il ne subsiste plus que quelques exemples de ces maisons, souvent mal entretenues. Elles mériteraient cependant d'être conservées et mises en valeur. Elles témoignent de modes d'habiter et de construire, utilisés depuis la fin du XIX[e] siècle et au cours de la 1[ère] moitié du XX[e] siècle.
On note la présence de quelques maisons anciennes présentant les mêmes caractéristiques que celles du bourg, dans les hameaux des sections comme à Guéry.

PLAN LOCAL D'URBANISME PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Châpitre 1. DIAGNOSTIC

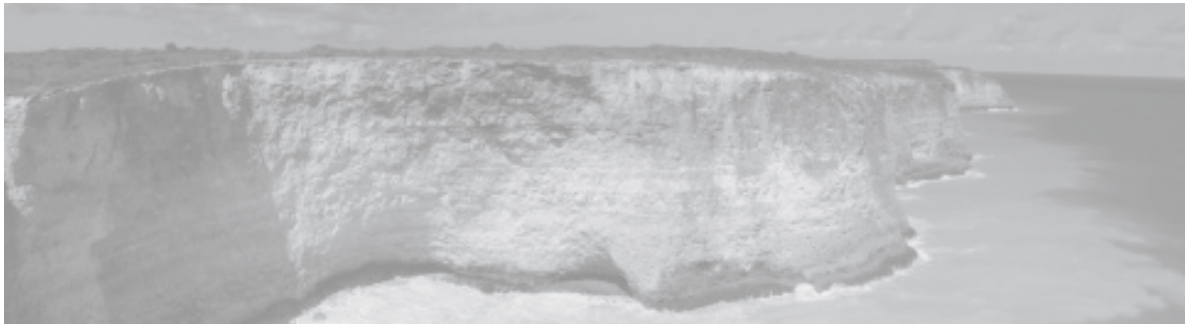

1. LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
2. HISTOIRE
3. DIAGNOSTIC SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAIN
4. SYNTHÈSE DU TERRITOIRE

Nota Bene : les populations légales de 2007 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010 « *pour les communes, cantons, arrondissements, départements et régions de France. Elles sont obtenues à partir du cumul des informations collectées lors des cinq enquêtes de recensement de 2005 à 2009.* » De même, les résultats statistiques de 2007 qui sont entrés en vigueur au 1er juillet 2010 ont été obtenus sur la base des informations issues des enquêtes de recensement de 2005 à 2009.

Les thématiques traitées ci-après le sont à partir des données légales diffusées par l'INSEE au 1er juillet 2010, c'est-à-dire à partir des résultats du recensement de 2007.

3-1. Démographie

La poursuite du recul démographique

La population légale au 1er janvier 2012 s'élève à 5 045 habitants. La population comptée à part (ensemble des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui conservent une résidence sur le territoire de la commune) est de 86 personnes, soit un total de 5 131 habitants.

Au recensement de 2007, l'effectif de la population communale s'élève à 4 712 habitants, la commune a donc gagné 333 habitants entre 2007 et 2012. Comme le montre la pyramide des âges ci-après, les femmes sont plus nombreuses, elles représentent 52,5 % de la population totale, soit 47,5 % d'hommes.

La pyramide présente une répartition quasi identique et proportionnelle entre les deux sexes. Le diagramme est creux pour les classes entre 20 et 34 ans, en effet, les jeunes de cette tranche d'âge sont des étudiants ou de jeunes travailleurs qui ont tendance à se rapprocher des pôles d'enseignement supérieur et des pôles d'emplois situés essentiellement dans l'agglomération pointoise ou encore à l'extérieur du département, en s'installant dans des logements dédiés.

La tranche des 30-60 ans est majoritaire, principalement celle des 40-44 ans qui représente par ailleurs l'essentiel des actifs. Au-delà de 60 ans, la pyramide se resserre progressivement jusqu'à plus de 100 ans.

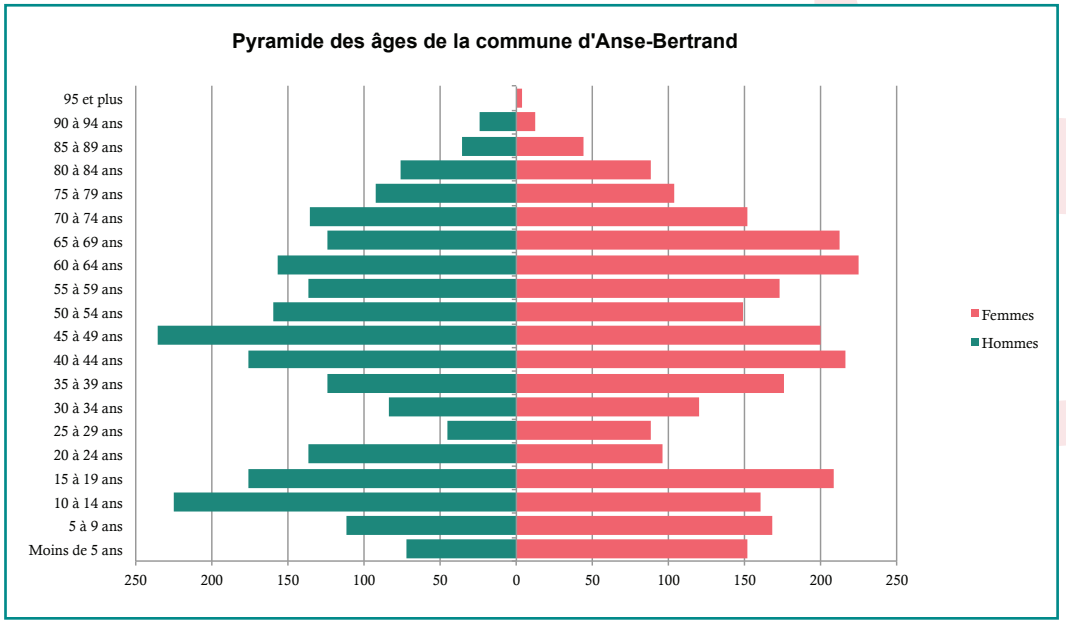

Source : Insee, Base historique des recensements de la population, exploitation complémentaire

	L'Anse-Bertrand	% CANGT	% 971	CANGT	% 971	Guadeloupe
Population totale	5 045	8,64	1,25	58 344	14,46	403 314
Hommes	2 383	37,44	1,27	6 364	3,40	187 059
Femmes	2 662	46,19	1,23	5 763	2,66	216 255
0 à 14 ans	885	7,29	103	12 127	14,21	85 311
15 à 29 ans	718	7,25	1,03	9 901	14,28	69 291
30 à 44 ans	882	7,96	1,12	11 076	14,17	78 151
45 à 59 ans	1 119	8,94	1,26	12 506	14,16	88 280
60 ans et plus	1 441	11,31	1,75	12 735	15,47	82 281

SOURCE : INSEE, RP 2012 EXPLOITATION PRINCIPALE

La population connait peu de variation depuis 1990, varant autour de 5 000 habitants jusqu'au recensement de 2012.
Le poids de la population d'Anse-Bertand est est le plus faible de la CANGT. Elle connait une évolution positive relative en dent de scie à l'image des population de Morne-à- L'Eau et Port-Louis. Entre 1990 et 2012, la commune de l'Anse-Bertrand connaît cependant une croissance démographique de l'ordre de 245 personnes supplémentaires sur l'ensemble des trois périodes intercensitaires de 1990-1999, 1999-2007 et 2007-2012. Cette faible croissance est due à un solde migratoire positif entre 2007 et 2012, mais également à un un solde naturel en dent de scie où la courbe des décés arrive à dépassé la courbe des naissances en 2010 et 2012.Les villes du Moule et de Petit-Canal, dans une moindre mesure, sont les seules à connaitre une réelle augmentation de leur population sur cette période.

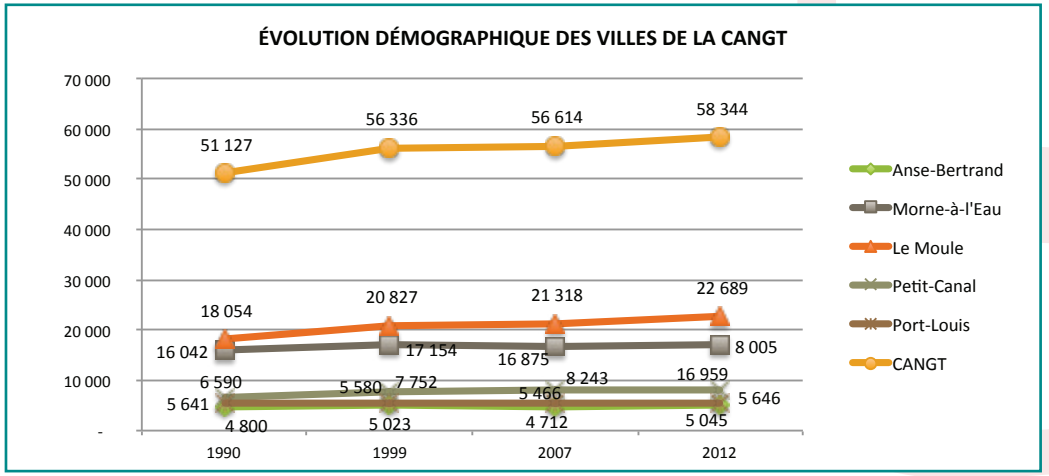

En comparaison avec la Communauté d'Agglomérations du Nord Grande-Terre (CANGT), la tendance d'évolution diverge, on n'observe pas le même comportement démographiquedans toutes les communes. La Population de la ville du Moule ne cesse de progesser de 1990 à 2012 et c'est la seule de la CANGT qui ne connait pas «d'accident» dans son évolution démographique. Elle gagne sur cette période 4 635 habitants. Anse-Bertand ne connait pas la même régularité dans la progression puisqu'elle perd 311 habitants entre 1999 et 2007. En 22 ans (1990 à 2012) elle ne gagne que 245 habitants. Port-Louis stagne avec une population qui augmentate de 8 habitants en 22 ans.

Au final, la population de la CANGT évolue globalement de façon positive. En effet, depuis 1990 et jusqu'en 2012 la population croît systématiquement à chaque période censitaire. Une légère augmentation plus légère est observée sur la période 1999-2007 (+ 278 personnes), mais elle ne suffit pas à changer la tendance générale de la courbe d'évolution démographique de la CANGT qui continue à progresser rapidement.

	1990	Variation	1999	Variation	2007	Variation	2012
L'Anse-Bertrand	4 800	+ 223	5 023	-311	4 712	+ 333	5 045
Morne-à-l'Eau	16 042	+ 1 112	17 154	-279	16 875	+ 84	16 959
Le Moule	18 054	+ 2 773	20 827	+491	21 318	+ 1 371	22 689
Petit-Canal	6 590	+ 1 162	7 752	+491	8 243	-238	8 005
Port-Louis	5 641	-61	5 580	-114	5 466	+ 180	5 646
CANGT	51 127	+ 5 209	56 336	+278	56 614	+ 1 730	58 344
Guadeloupe	351 844	+ 33 765	385 609	+14 975	400 584	+2 930	403 514

À l'image de la croissance démographique dynamique du département, le Nord Grande-Terre gagne régulièrement de la population. En effet, le nombre de Guadeloupéens n'a cessé d'augmenter depuis 1990 et surtout entre 1990 et 1999 (plus forte augmentation). En revanche, pendant la dernière période intercensitaire la population de la Région Guadeloupe n'a augmenté que de 2 930 personnes, annoncant un premiè recul de celle-ci (400 132 habitants estimés en 2015). À l'Anse-Bertrand, entre 2007 et 2012, le taux annuel moyen de la variation de la population est positif : +1,4 %, avec une variation des soldes naturel et apparents des entrées sorties positf (respectivement + 0,2 et +1,2 %) .

Une natalité en fort recul et une mortalité stable

	1967 à 1974	1974 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,4	-0,2	0,6	0,5	-0,8	1,4
- due au solde naturel en %	1,4	1,1	1,2	1,1	0,5	0,2
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,8	-1,3	-0,6	-0,6	-1,3	1,2
Taux de natalité (‰)	21,9	18,1	19,3	17,7	13,4	10,1
Taux de mortalité (‰)	8,4	7,4	7,4	6,4	8,4	8

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

une majorité de familles ...

En 2012, 2 099 ménages ont été recensés et près led'entre eux (33 %) est constitué d'une seule personne (veuf, célibataire vivant seul).

29 % des ménages sont composés de deux personnes (couples sans enfant, retraités, structure monoparentale avec 1 seul enfant).

La grande majorité des ménages vit en famille (couple avec ou sans enfant, famille monoparentale : plus de 60 %). Plus des deux tiers des chefs de ménages sont de sexe masculin.

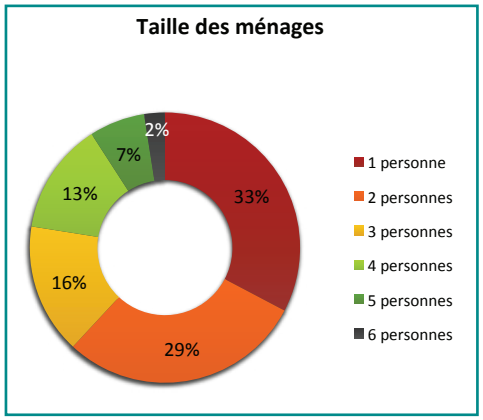

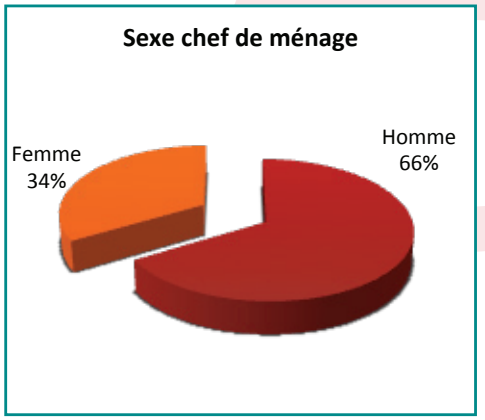

Source : Insee, RP 2012 Exploitation principale

... de petite taille

Les ménages dont le chef est une femme sont généralement de petite taille, 1 à 2 personnes essentiellement. Ces femmes sont souvent âgées de plus de 40 ans. Il s'agit généralement de personnes veuves ou célibataires, mais il peut aussi s'agir (notamment pour les ménages de 2 personnes), de familles monoparentales avec un enfant ou encore composées de ménages complexes sur le modèle d'un adulte avec une personne âgée à charge.

Les hommes sont beaucoup plus nombreux à être chefs de ménage, à l'image des familles traditionnelles. Contrairement aux chefs de ménage de sexe féminin, les chefs de ménage masculin sont majoritairement présents dans les ménages de 2 à 5 personnes. Qui correspondent à des couples avec enfants ou à des ménages complexes, composés d'au moins deux familles.

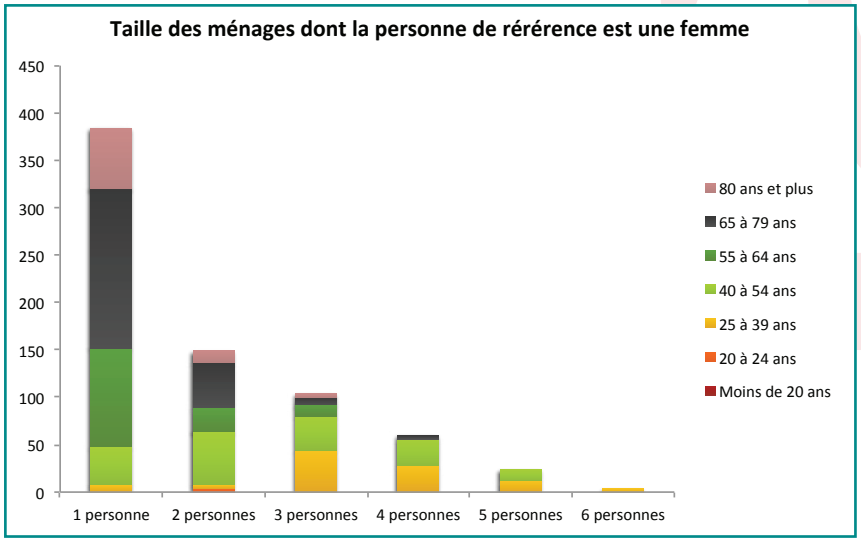

SOURCE : INSEE, RP 2012 EXPLOITATION PRINCIPALE

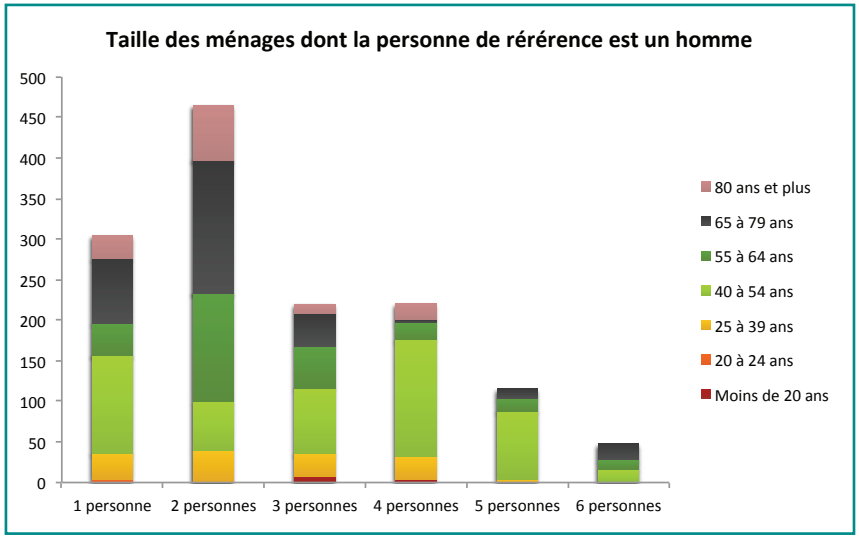

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La part des retraités ne cesse d'augmenter

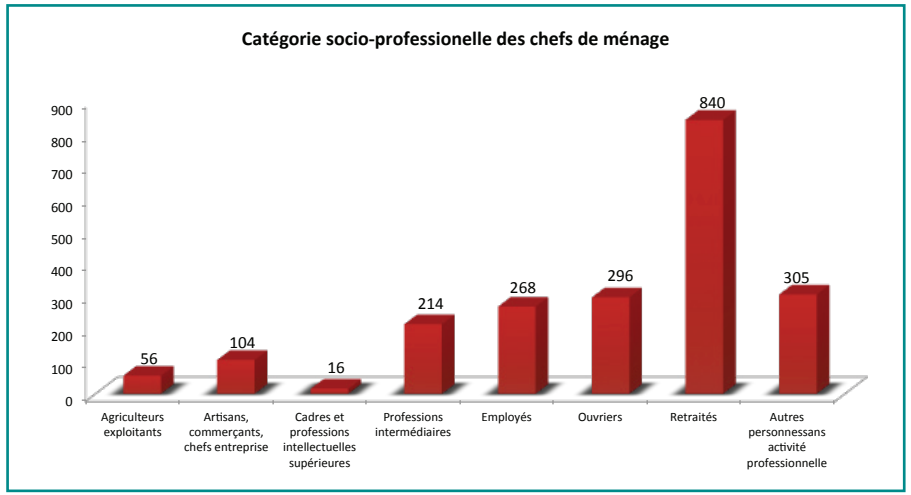

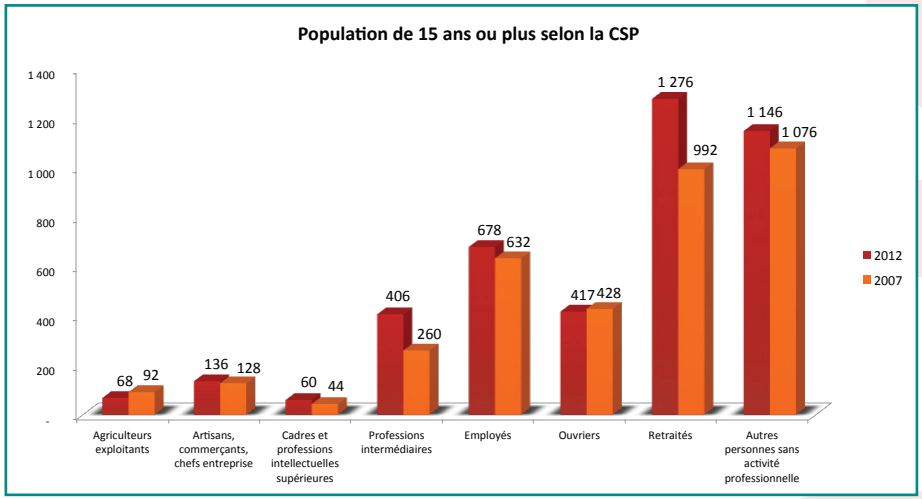

SOURCE : INSEE, RP2012 EXPLOITATION PRINCIPALE

Les retraités constituent la catégorie socioprofessionnelle majoritaire (30,5 % des chefs de ménage), leur part est en progression depuis au moins 1999 (+ 28 % entre 2007 et 2012) ainsi que toutes les catégories socio-professionnelles. En revanche, les ouvriers et les agriculteurs, sont en régression sur la même période.

Des revenus en hausse

Le salaire horaire moyen net à l'Anse-Bertrand et plus généralement dans le Nord Grande-Terre est approximativement de 11,4 € en 2012. C'est moins que le salaire horaire moyen net en Guadeloupe qui est d'environ 13,2 €. L'effectif des foyers fiscaux a augmenté entre 2003 et 2013, de 18 %, les foyers fiscaux imposés sont minoritaires (21 %), mais sont toujours en augmentation (+ 75 % et + 51 % du revenu moyen des foyers fiscaux imposables entre 2003 et 2013) tandis que les foyers fiscaux non imposés n'augmente que de 8 %. On peut donc penser lque la précarité diminue. Le revenu net imposable moyen en 2013 est de 32 926 €, mais le revenu moyen de l'ensemble des foyers fiscaux est de 14 356 € en 2013 (sources DGPIF IRCOM 2014 revenus 2013).

Comparaison sur les ménages

	Observation des ménages
L'Anse-Bertrand	La commune compte 2 099 ménages dont 32,8 % sont composés d'1 personne. 2/3 des chefs de ménage sont de sexe masculin et la majorité des chefs de ménage est retraitée (47 %), ce taux est nettement plus accentué que ceux qui sont observés pour la CANGT et le département. Comme pour la CANGT et le département, la part des ménages retraités est en augmentation au moins depuis 1999. Plus de 25 % des 1 266 familles présentent une structure monoparentale, ce qui reste inférieur aux moyennes départementale (37,3%) et intercommunale (35,6 %). Comme pour la CANGT et le département, les ménages dont le chef est de sexe féminin sont généralement de petite taille 1 à 3 personnes et correspondent généralement à des modèles de familles monoparentales ou complexes (multigénérationelles) avec par exemple la présence d'un enfant et d'une personne âgée à charge.
CANGT	La CANGT compte 23 427 ménages dont 30,6 % sont composés d'1 personne. 66 % des chefs de ménage sont de sexe masculin et 32,7 % de l'ensemble sont retraités (tous sexes confondus). Près de 36 % des familles présentent une structure monoparentale.
La Guadeloupe	66 % des chefs de ménages sont de sexe masculin et 28,8 % de l'ensemble des chefs de ménages sont retraités ou préretraités, leur part est en nette augmentation depuis 1999. 38,7 % des familles présentent une structure monoparentale.

3-2. Économie

Un taux de chômage qui demeure élevé

Emploi

La population des 15-64 ans à l'Anse-Bertrand s'élève à 3 086 personnes en 2012.

Les actifs sont au nombre de 1 955 en 2012 ; parmi eux, plus de 7 sur 10 ont un emploi, et 567 sont au chômage. Les inactifs représentent un peu plus du tiers de la population des15-64 ans (36,6 %). Ils sont répartis de la manière suivante :

Sur les 1 129 inactifs recensés en 2012 (retraités et pré retraités, étudiants et autres inactifs), 9,1 % sont des retraités ou préretraités, 12 % sont des étudiants, élèves ou stagiaires. 15,6 % n'appartiennent à aucune de ces deux catégories et correspondent aux autres dits inactifs parmi lesquels les femmes ou hommes au foyer, les personnes qui se consacrent à la gestion de leur propre patrimoine sans produire de biens ou services marchands, ni participer à l'activité d'aucune autre entreprise ou encore les personnes vivant d'activités illégales …

Le taux de chômage reste élevé (29 % en 2012) mais a diminué depuis 2007, le taux était de 31,4 %. On compte 55,7 % des hommes et 49,2 % des femmes dans la classe d'âge des 15-24 ans. les hommes sont également majoritaire chez les 55-64 ans (respectivement 19,7 % et 15,6 %). Mais dans la classe des 24-54 ans, les femmes sont largement représentées : 34,1 % contre 22,1 % d'hommes.

Parallèlement, l'indice de concentration d'emploi[1] passe de 64,8 en 2007 à 60,8 en 2012 ce qui confirme le fait que le nombre de travailleurs résidants à l'Anse-Bertrand et travaillant à l'extérieur a augmenté. Les catégories socioprofessionnelles qui dominent sont les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires. Trois des six catégories professionnelles connaissent une baisse de leurs effectifs.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

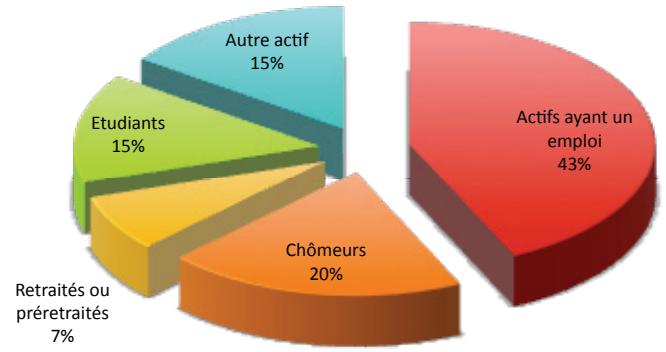

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

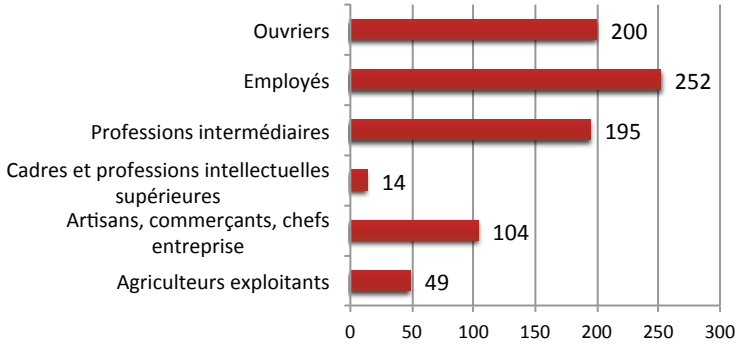

1 Indicateur de concentration d'emploi = nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un niveau de formation initiale relativement faible

La population dispose d'un faible niveau de formation. 40,7 % ne dispose d'aucun diplôme ou n'a pas eu de scolarisation. Les diplômes les plus fréquents proviennent des filières professionnelles (BEP, CAP, Bac pro), mais aussi plus faiblement du Bac général. Peu de personnes se sont arrêtées à l'issue du certificat d'études ou du brevet des collèges. On observe une évolution positive entre 2007 et 2012. Les Ansois sont de plus en plus formé et désormais 14,3 % poursuivent leur formation jusqu'à l'enseignement supérieur, court ou long.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

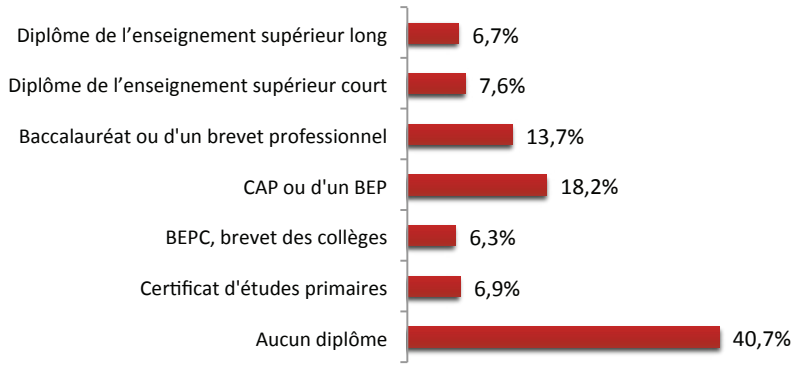

Les femmes sont très souvent sans activité professionnelle ou retraitées. Quand elles occupent un emploi, c'est souvent en tant qu'employées de bureau ou de commerce, mais aussi dans les professions intermédiaires, les professions intellectuelles supérieures et de cadres, dans des proportions plus réduites. En revanche, les hommes sont présents dans toutes les catégories socioprofessionnelles, mais surtout dans les catégories « personne sans activité » et « retraité ». On les retrouve aussi dans la catégorie des « ouvriers » (agriculture, construction, industrie, ...). Ils apparaissent dans une moindre mesure dans les catégories « exploitants agricoles », « artisans, commerçants, chefs d'entreprises » (où les femmes sont pratiquement absentes), mais aussi dans les « professions intermédiaires » où les femmes sont majoritaires.

Population de plus de 15 ans par âge sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2012

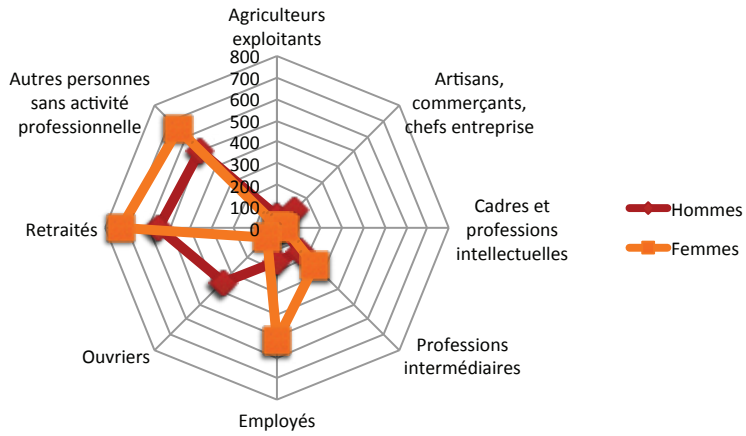

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les trois-quarts des actifs occupés travaillent dans le secteur tertiaire (commerces et services), le secteur de l'agriculture et de la construction connait une régression en 2012 par rapport à l'année 2007 trandis que la construction et l'industrie sont en progression sur la même période.

88,2 % des femmes qui travaillent sont salariées et oeuvrent essentiellement sous des contrats à durée indéterminée (CDI) ou sous le régime de la fonction publique.

Les hommes, quant à eux, sont certes nombreux à être salariés (75,5 %), mais, ils sont plus nombreux que les femmes à exercer à leur compte : 24,5 % des hommes (salariés et non-salariés) contre 11,8 % des femmes (salariées et non-salariées).

Plus de 7 travailleurs sur 10 exercent à temps complet et ce sont majoritairement des hommes. Les femmes sont quant à elles plus nombreuses que les hommes à servir dans des emplois à temps partiel.

L'emploi des femmes apparaît plus précaire (contrat de qualification, emploi à temps partiel, …). Les hommes sont prédominants dans les catégories d'emplois indépendants ou dans la catégorie des chefs d'entreprises.

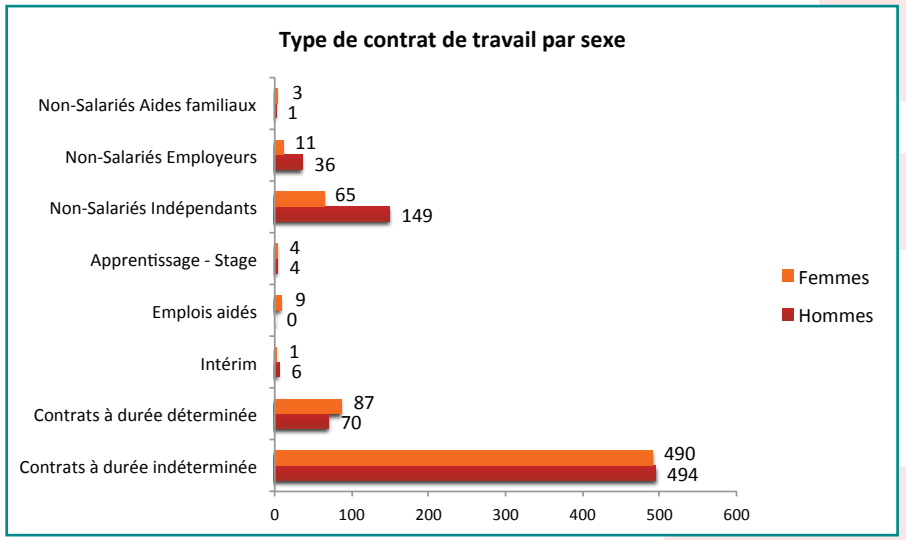

SOURCE : INSEE, RP2012 EXPLOITATION PRINCIPALE

De moins en moins d'emplois à l'Anse-Bertrand

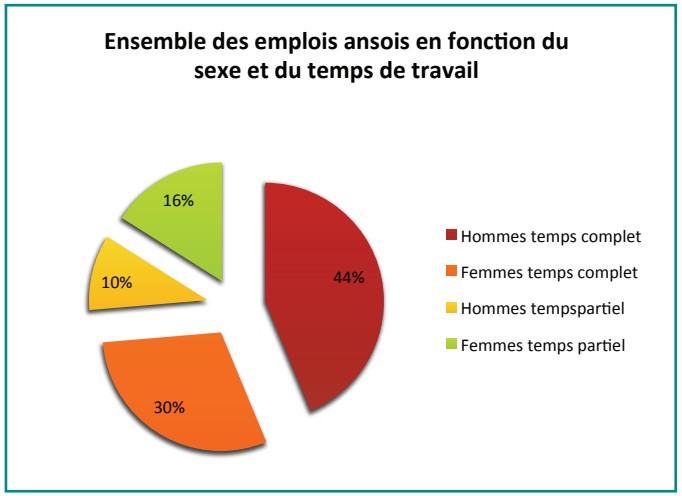

SOURCE : INSEE 2010

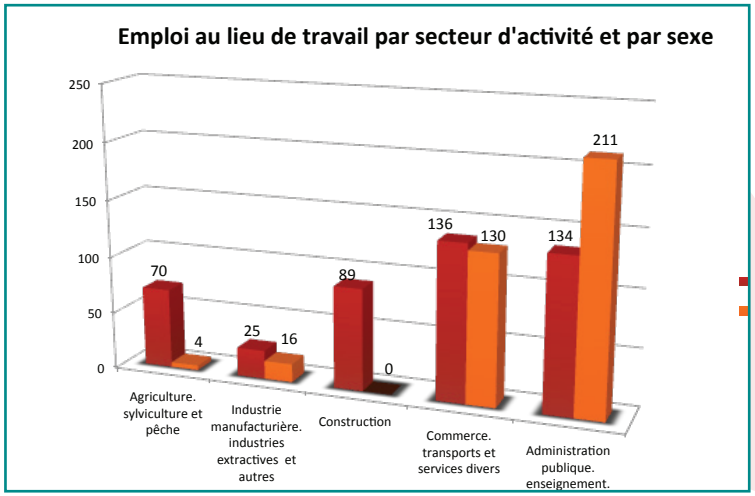

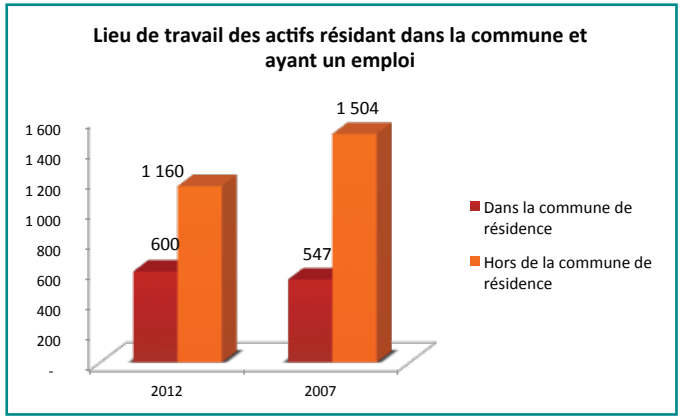

Les Ansois ayant un emploi et résidant dans la commune doivent de plus en plus aller travailler dans d'autres communes (66 % d'entre eux), celles qui composent les grands bassins d'emplois. En 1999, la situation était inverse, les Ansois ayant un emploi et résidant dans la commune exerçaient pour majorité à l'Anse-Bertrand (54 %), mais elle s'est inversée dès 2007 (42,1 %).

L'Anse-Bertrand a gagné des emplois durant la dernière période interscensitaire, entre 2007 et 20123 alors qu'elle en perdait entre 199 et 2007. Elle peut garder sa population active et donc gagner à terme des habitants désireux d'éviter les nombreux mouvements pendulaires ou recherchant une meilleure qualité de vie.

Les déplacements pendulaires (domicile-travail) s'effectuent généralement en voiture, camion ou fourgonnette, surtout pour les travailleurs exerçant hors de la commune mais aussi, dans une moindre mesure en transport en commun. Les travailleurs résidants utilisent beaucoup la marche à pied, les transports en commun ou les deux roues en alternative à la voiture. On constate que les hommes et les femmes ne présentent pas tout à fait le même comportement. Même si, dans les deux cas, c'est l'usage de la voiture qui est prédominant, les femmes utilisent plus souvent les modes doux pour se déplacer (transports en commun et marche à pied). Les hommes quant à eux privilégient la marche à pied et le deux-roues plutôt que le transport en commun.

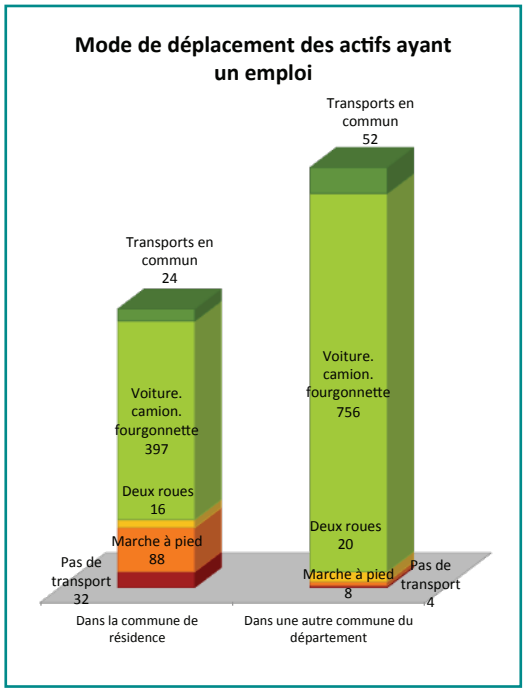

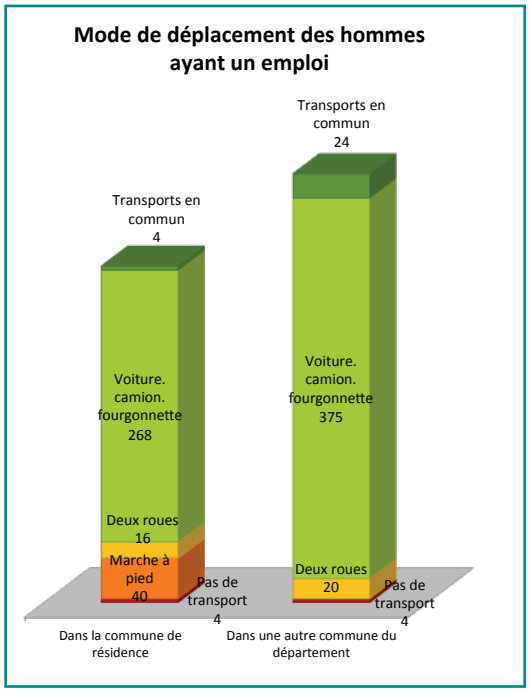

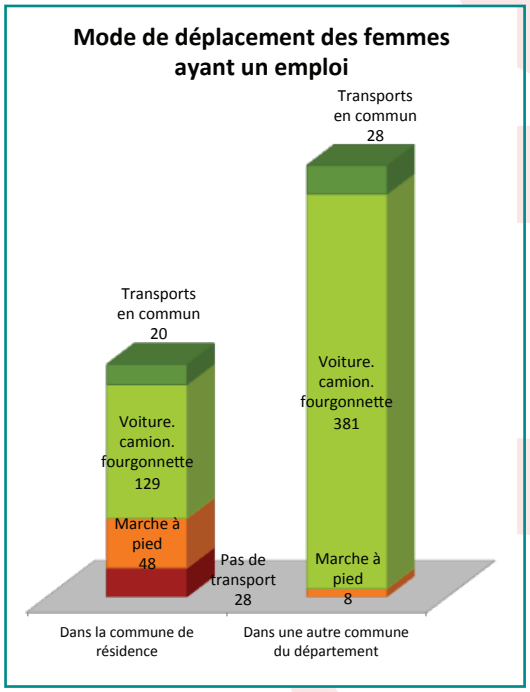

SOURCE : INSEE, RP2012 EXPLOITATION COMPLÉMENTAIRE

D'après les statistiques de l'INSEE (RP 2012), ce sont essentiellement des travailleurs employés, ouvriers ou des professions intermédiaires qui exercent à l'extérieur de la commune. Ce sont plus souvent des hommes chez les ouvriers et majoritairement des femmes chez les employés. Les secteurs d'activité sont souvent ceux des commerces, transports et services pour ceux qui travaillent à l'extérieur de la commune. Pour ceux qui travaillent dans la commune même, il s'agit surtout des secteurs de l'administration publique, de la santé, de l'action sociale et de la construction.

Un secteur tertiaire prédominant

Les activités sont assez diversifiées à l'Anse-Bertrand même si le caractère agricole reste très prononcé.

Les exploitations agricoles sont moins importantes qu'autrefois, mais toujours bien présentes sur le territoire. L'activité de pêche est traditionnelle dans la commune, un petit port est aménagé à cet effet dans le bourg. Le Grand Cul-de-sac marin est protégé par une réserve naturelle qui le préserve des activités nocives (seule la pêche à la ligne à bord d'une petite embarcation y est autorisée), les pêcheurs doivent pêcher en haute mer à bord de saintoise, l'activité n'est pas aisée.

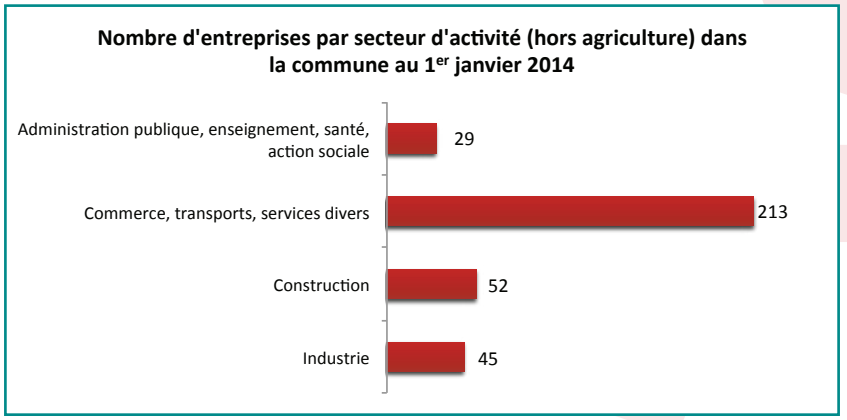

Selon l'INSEE, la commune comptait au 1er janvier 2014, un total de 383 entreprises (hors secteur agricole) réparties majoritairement dans le secteur tertiaire avec en premier lieu les entreprises de services et de commerce (64 %), les secteurs de l'industrie et de la construction sont présents mais et en augmentation par rapport aux chiffres de 2009.

Par rapport aux données du 1er janvier 2009, tous les secteurs d'activité ont progréssé. Le secteur du commerce, largement prédominant connait l'augmentation la moins importante : 14 %, tandis que les sociétés industrielles et de la construction sont en plein essor avec respectivement +36 et + 31 % et par rapport à l'enquête de 2009. Le secteur administratif, moins développé à la base augment, quand à lui de plus de 80 %.

Les activités commerciales, sont majoritairement regroupées au centre-bourg et dans sa proche périphérie. Dans une moindre mesure, on en recense le long de la RN 8, entre Guéry et Beaufond et d'autres éparpillée sur le reste du territoire communal.

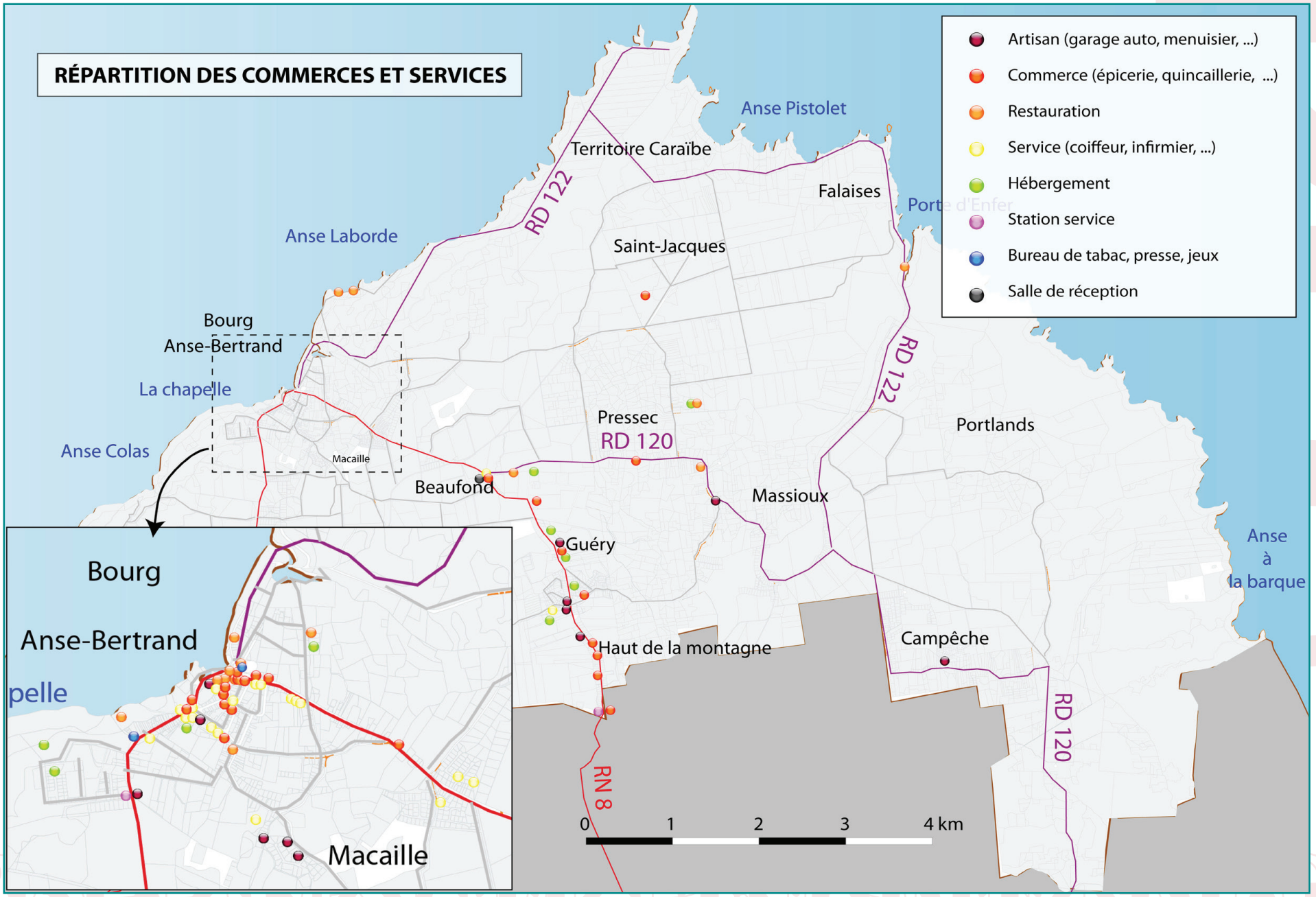

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le taux de création d'entreprise est très élevé dans le secteur du commerces, transport et services divers en 2014 (63,6 %). Après une croissance de la création d'entreprises entre 2008 et 2009, phénomène sans doute lié à l'application du régime de l'auto-entrepreneur depuis le 1er janvier 2009, on a assisté à une diminution réelle jusqu'en 2013 autant de l'ensemble des entreprises que des entreprises individuelles. On constate, en effet, que plus de 60 % des entreprises sont de type individuel et que la moitié d'entre-elles sont des auto-entrepreneurs. Le nombre des entreprises du secteur commerces, transports et services divers restent stables en 2012 et 2013 avant de connaitre une forte poussée en 2014.

	2014	Évolution en %	2013	Évolution en %	2012	2012-2013	2013-2014
Industrie	45	7,14	42	2,44	41	2,44	7,14
Construction	52	-8,77	57	9,62	52	9,62	-8,77
Commerce, transports, services divers	213	8,12	197	0,00	197	0,00	8,12
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29	11,54	26	23,81	21	23,81	11,54

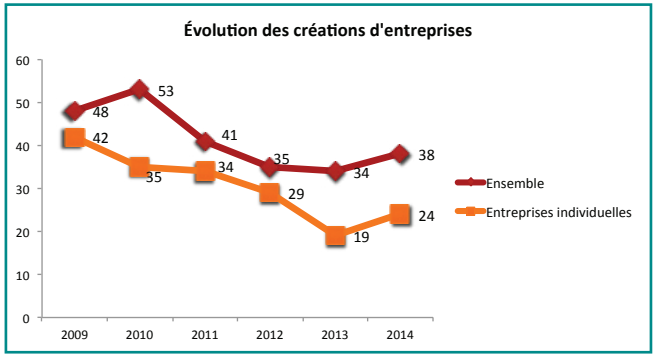

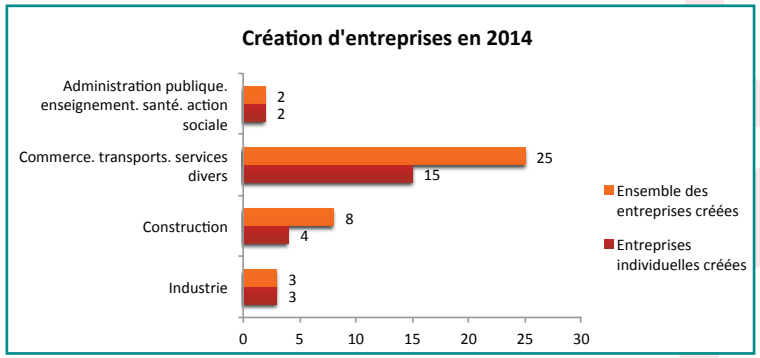

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

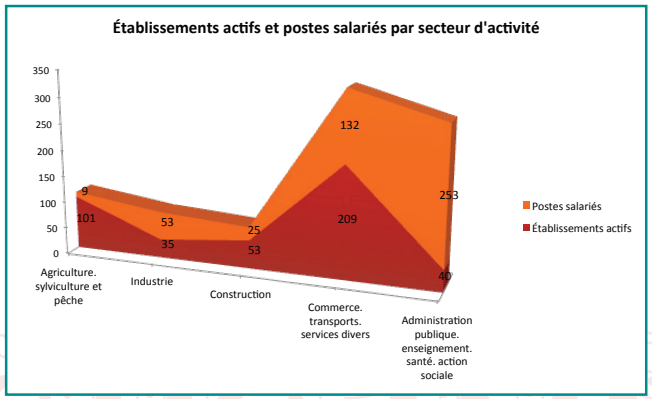

Source : Insee, CLAP

D'après le Schéma de Développement Commercial (SDC) réalisé par la CCI en 2007, 92 emplois commerciaux sont recensés en 2007 sur 174 emplois dans la commune de l'Anse-Bertand, soit un taux d'emploi commercial de 53 %. Le Nord Grande-Terre est faiblement équipé en grandes surfaces (1 supermarché de 380 m2 à Port-Louis et 1 de 1200 m² à Petit-Canal). Cette zone est qualifiée de zone déprimée économiquement et démographiquement, car elle est éloignée des centres d'activité. Sa zone de chalandise est très faiblement étendue et son activité commerciale est fortement liée à la dimension de proximité. L'Anse-Bertrand fait partie de la zone de chalandise du centre commercial de Milénis aux Abymes. Le SDC préconise de recréer des activités liées aux secteurs actifs sur la zone, mais aussi de maintenir des activités sur place.

D'après le SDC, les perspectives de développement commercial sur la zone de l'Anse-Bertrand, Petit-Canal et Port-Louis sont les suivantes :
Contraintes liées au développement commercial.
aménagement du territoire en favorisant le maintien sur place de l'activité, dans le souci de rééquilibrer l'offre d'emplois sur la zone et limiter la perte de substance en matière d'activité.
comportement social : limitation des déplacements en dehors de la zone, offre de service la plus complète possible sur zone,

Proposition d'évolution de l'équipement commercial.
Offre de substitution développée pour les besoins de base sur la zone, développement de toutes les activités liées au bricolage, au jardinage et à la fourniture des entreprises de BTP qui sont actives sur la zone.
Dans l'hypothèse d'une augmentation de 6 % de la population du Nord Grande-Terre, le schéma prévoit la mise en place de 2 commerces de 400 m² (1 supermarché et un magasin de Bricolage et de Jardinage).

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Une diversification récente de l'agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles a beaucoup diminué entre 2000 et 2010 passant de 494 à 385. De nombreuses parcelles ont été déclassées au profit de lotissements d'habitat, notamment suite à la fermeture de l'usine de Beauport en 1990. La culture de la canne domine toujours, mais plus dans les mêmes proportions qu'avant 2000, les cultures légumières (melon essentiellement) viennent diversifier l'occupation agricole du sol. Par ailleurs, les élevages bovin, porcin et caprin sont en 2010 résiduelles.

Selon les recensements agricoles de l'AGRESTE[2] en 2000 et 2010, en matière d'élevage, la commune est plutôt active en ce qui concerne les bovins. Notons que le nombre des exploitations a beaucoup diminué entre les deux dates de recensement. Les petites exploitations (moins de 1 ha) et les très grandes exploitations (5 ha ou plus) ont progressé par rapport à 1989.

2 AGRESTE : Statistiques et études sur l'agriculture, la forêt, les industries agro-alimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale.

Le nombre des exploitations cannières et leurs surfaces n'ont pas cessé de diminuer depuis 1989 (fermeture de l'usine de Beauport). C'est également le cas pour les élevages caprins, porcins. En revanche, la surface des terres cultivées en légumières a fortement augmenté sur cette même période. En matière d'élevage de volailles, le nombre d'exploitations a diminué en passant de 7 à 4 et le cheptel a suivi la même courbe en 10 ans en passant de 423 têtes en 2000 à 150 têtes en 2010. Cette diminution s'explique par la fermeture de Campêche …

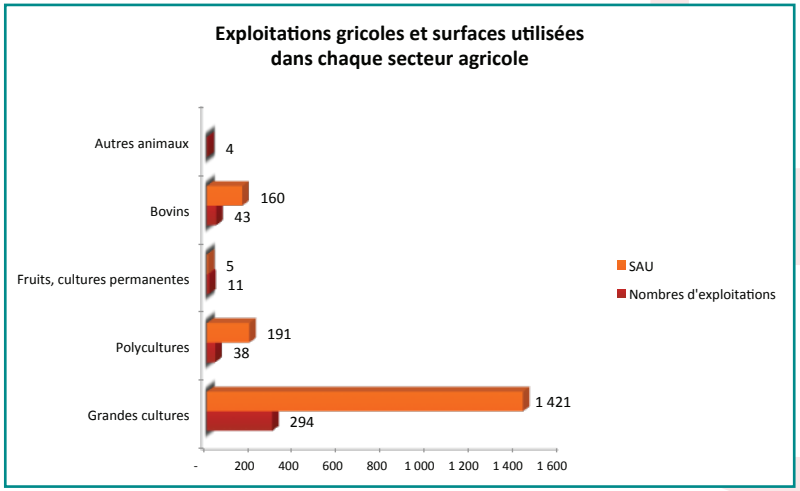

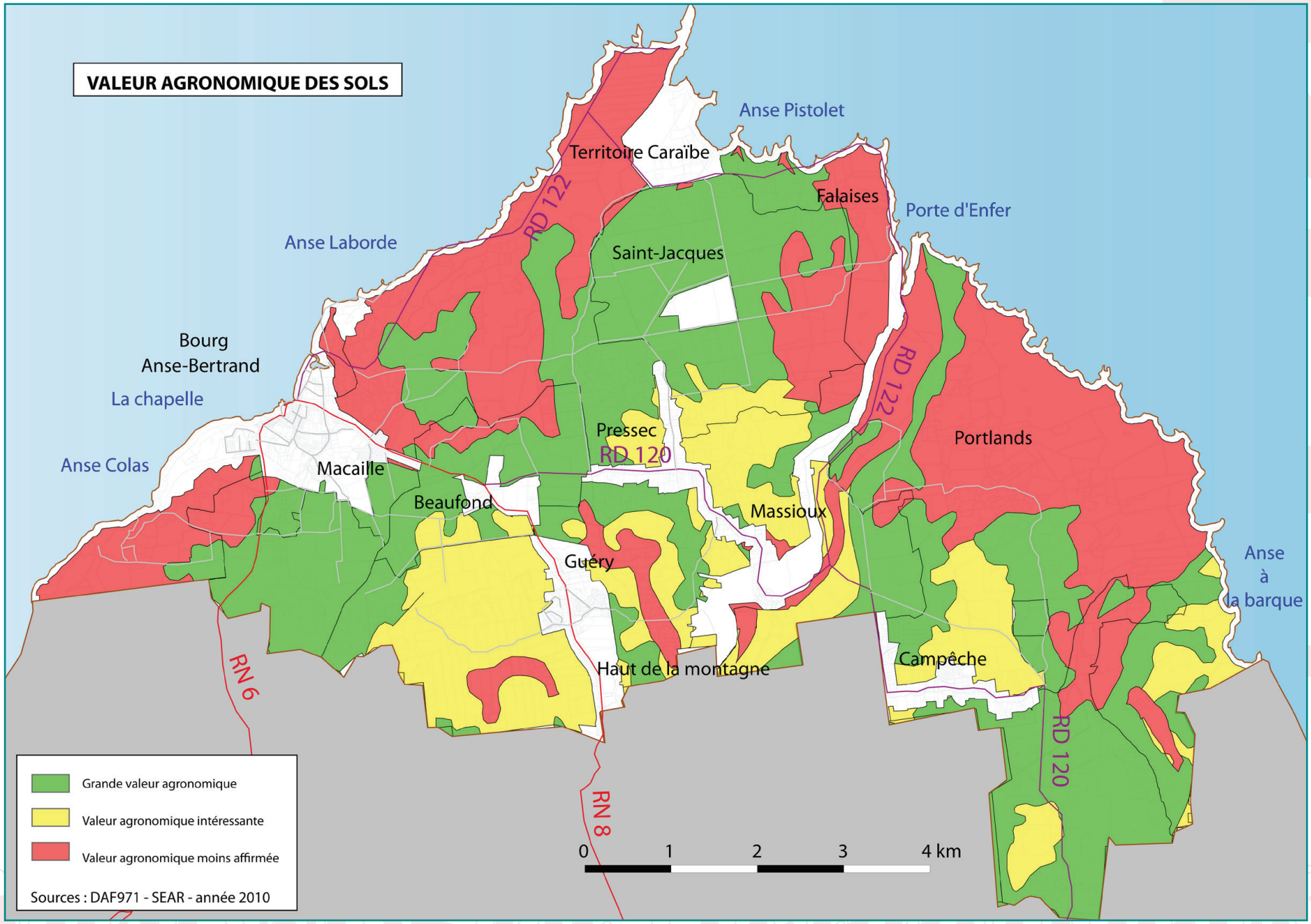
VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS
Anse Pistolet
Territoire Caraïbe
RD 122
Falaises
Porte d'Enfer
Anse Laborde
Saint-Jacques
Bourg
Anse-Bertrand
La chapelle
RD 122
Pressec
RD 120
Portlands
Anse Colas
Macaille
Beaufond
Massioux
Guéry
Anse
à
la barque
RN 6
Haut de la montagne
Campêche
RD 120
RN 8
0
1
2
3
4 km
Grande valeur agronomique
Valeur agronomique intéressante
Valeur agronomique moins affirmée
Sources : DAF971 - SEAR - année 2010

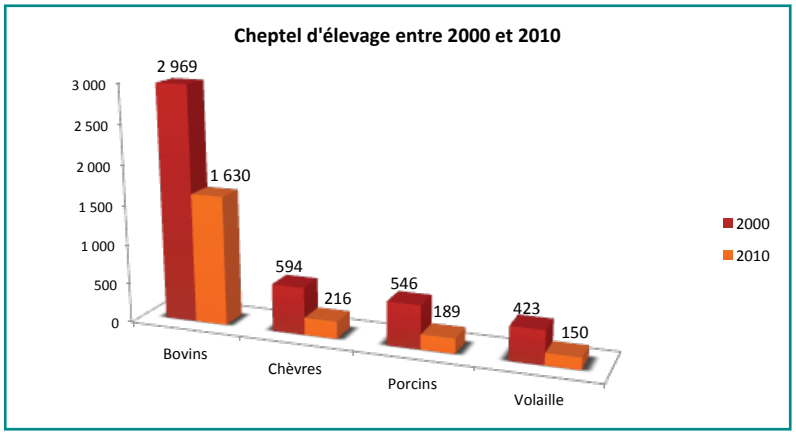

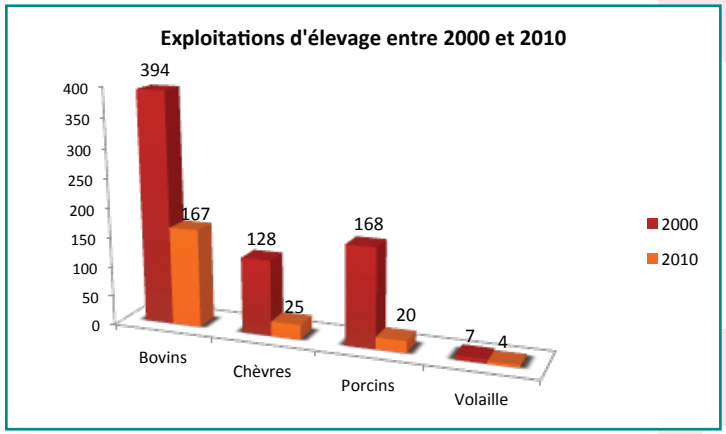

SOURCE : AGRESTE, RECENSEMENT AGRICOLE 2000-2010

Une importante réforme foncière s'est mise en place en Guadeloupe à partir de 1982, dans l'objectif de protéger le foncier agricole. Les terres cannières de l'Anse-Bertrand ont ainsi été partagées en 7 Groupements Fonciers Agricoles (GFA) entre 1989 et 1994, pour un total de 1 416 hectares. Cette réforme foncière confirmait la vocation agricole d'un territoire durement touché par la fermeture de l'usine de Beauport en 1990 à la suite du cyclone Hugo, ancien poumon économique de tout le Nord Grande-Terre.

Nom du GFA	Surface (Ha)	Nb de propriétaires
Berthaudière	247,56	24
Bétin	111,82	11
Coquenda	149,49	17
Hermitage 1	269,64	26
Hermitage 2	204,75	16
Lemercier	248,45	27
Paul Aubin	184,85	7

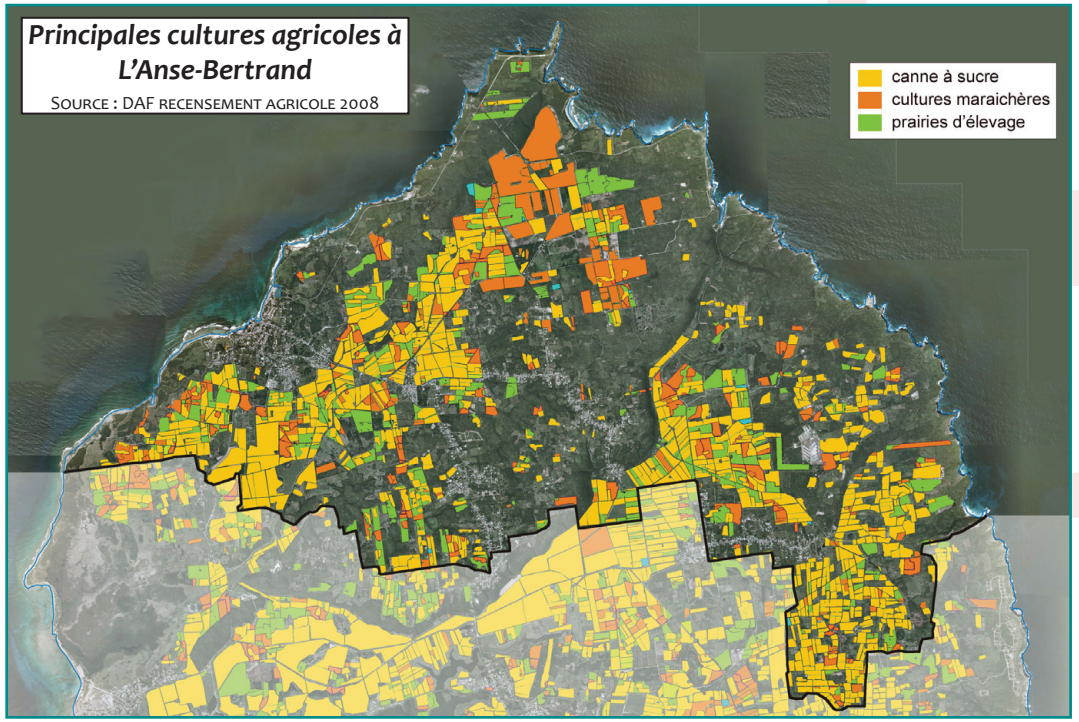

Aujourd'hui, l'heure est à la diversification : canne, bovins et melons sont les productions agricoles majoritaires de la commune ces dernières années. L'activité avicole est en déclin depuis la fermeture de la ferme de Campêche, seule la ferme du moulin de Saint-Jacques se maintient.

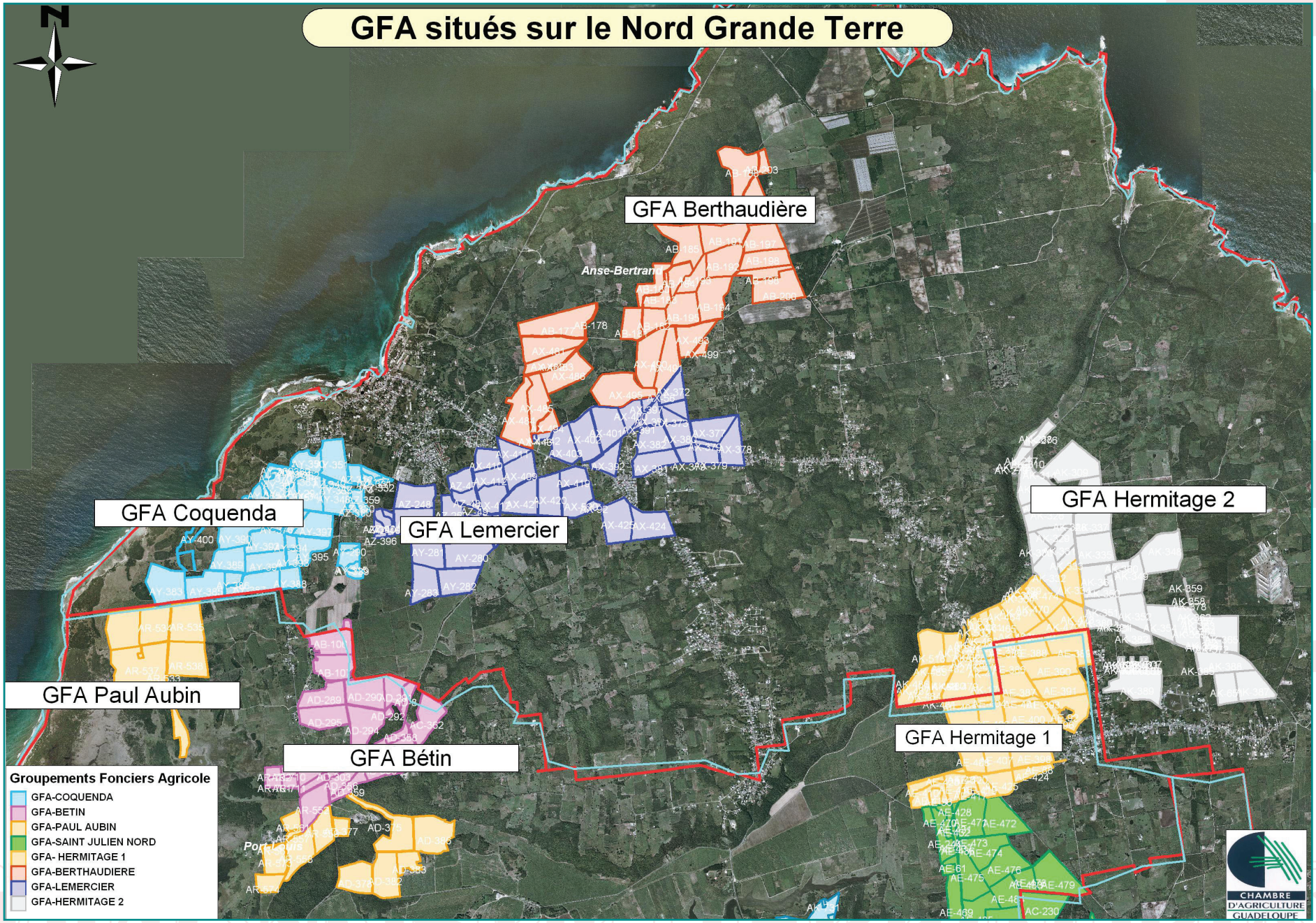
GFA situés sur le Nord Grande Terre
GFA Berthaudière
GFA Coquenda
GFA Lemercier
GFA Hermitage 2
GFA Paul Aubin
GFA Bétin
GFA Hermitage 1
Anse-Bertrand
Port-Louis
Groupements Fonciers Agricole
GFA-COQUENDA
GFA-BETIN
GFA-PAUL AUBIN
GFA-SAINT JULIEN NORD
GFA- HERMITAGE 1
GFA-BERTHAUDIERE
GFA-LEMERCIER
GFA-HERMITAGE 2
CHAMBRE D'AGRICULTURE GUADELOUPE

	Synthèse comparée sur l'emploi et des activités
l'Anse-Bertrand	Un peu plus de 4 actifs sur 10 ont un emploi et le taux de chômage est de 18,4 % en 2012 dans la commune. Ce taux est en nette diminution depuis 2007 (19,7 %). Les inactifs sont majoritairement des étudiants et des retraités/préretraités. En terme d'emploi, les ouvriers, les professions intermédiaires et les commerçants, artisans , chefs d'entreprise sont en progression par rapport à 2007. L'indice de concentration d'emploi diminue considérablement en passant de 64,8 à 60,8. Le niveau de formation des ansois est généralement faible et les filières professionnelles sont favorisées. Une progression des emplois de tous les secteurs est observée à l'Anse-Bertrand tandis que le domaines de l'agriculture est en régression par rapport à 2007. Près de 54 % des femmes ayant un emploi sont salariées. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à travailler à leur compte. Plus de la moitié des actifs occupés travaillent à l'extérieur de la commune rendue plus rapidement accessible par l'amélioration des infrastructures routières. Le secteur agricole est en régression depuis 1989. La fermeture des usines cannières et le déclassement de nombreuses terres agricoles au profit de l'habitat en sont les facteurs principaux. L'élevage bovin et avicole connaît des difficultés ces dernières années, l'activité melonnière est venue diversifier le paysage agricole (essentiellement cannier jusqu'au début des années 1990). La production d'énergies renouvelables est un secteur en développement sur le territoire ansois et plus généralement sur le territoire du Nord Grande-Terre. Par ailleurs, le tourisme constitue aujourd'hui un axe de développement stratégique.
CCANGT	Le taux de concentration d'emploi de l'Anse-Bertrand, est inférieur à celui de la Le territoire de la CANGT : 60,8 contre 65,4 tandis que le département est stabilisé à un indice de 100 depuis plusieurs décennies. La CANGT connait une croissance soutenue de sa population entre 2007 et 2012 à l'image de 4 des 5 communes qui la compose. Le Nord Grande-Terre concentre de plus en plus d'emploi, c e qui peut s'expliquer par l'augmentation en parallèle du nombre d'habitants du territoire. Le tourisme et particulièrement l'éco-tourisme et le tourisme de santé constituent un axe prioritaire de développement du Nord Grande-Terre
Département de la Guadeloupe	Au niveau du département, l'indice de concentration d'emploi est stable depuis plusieurs dizaines d'années et stagne aux alentours de 100, ce qui signifie que l'indice de concentration de l'emploi est inférieur à la moyenne départementale dans le Nord Grande-Terre, l'emploi étant concentré dans les agglomérations (Centre et Sud Basse-Terre) et dans les pôles secondaires de développement (Sainte-Rose, le Moule, …). On remarque également que le niveau de formation est sensiblement plus élevé pour l'ensemble des communes de la Guadeloupe que pour les communes de la CCNGT. On dénombre en effet une part plus importante de diplômés de l'enseignement supérieur que dans le Nord Grande-Terre. Ceci est à mettre en parallèle avec la tendance vieillissante de la population de l'Anse-Bertrand et du Nord Grande-Terre en général. La part des services et du commerce est la plus importante, en termes d'activité, dans l'économie Guadeloupéenne. Notons que compte tenu de la diversité des sols et des paysages agricoles, l'agriculture est plus diversifiée dans l'ensemble du département, notamment avec la culture permanente de fruits et de légumes ou encore l'horticulture en Basse-Terre.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3-3. Habitat

Essentiellement des maisons individuelles

En 2007, on compte un total de 2 394 logements dans la commune, parmi lesquels plus de 7 sur 10 sont des résidences principales. Les résidences secondaires, logements occasionnels et logements vacants sont minoritaires. On observe entre 1990 et 2007, une certaine augmentation du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels, certainement due au succès des structures d'hébergement touristiques de type gîte rural dans la région.

Les logements en immeubles collectifs sont minoritaires (2,1 %) par rapport aux nombreuses maisons individuelles (97 %) présentes sur le territoire communal. Cette différence s'est accentuée en 2007, sans doute en raison d'une émergence de lotissements de logements individuels et de gîtes touristiques ces dernières années.

Le parc immobilier est plutôt récent à l'Anse-Bertrand, plus de la moitié des résidences principales actuelles a été construite après le passage du cyclone Hugo en 1989 (55,4 % entre 1990 et 2004). Le reste des constructions date pour l'essentiel de la période 1949-1989 (41 %).

Au 1er janvier 2008, le nombre de logements sociaux à l'Anse-Bertrand s'élève à 81 (49 LLTS de la SIKOA et 32 LLS de la SIG), il n'a pas évolué depuis, l'offre étant supérieure à la demande (à ce jour, l'observatoire des logements enregistre 28 demandes). Il n'y a pas de projets de construction de logements sociaux sur l'Anse-Bertrand. L'enquête sur le parc social est actuellement en cours de mise à jour.

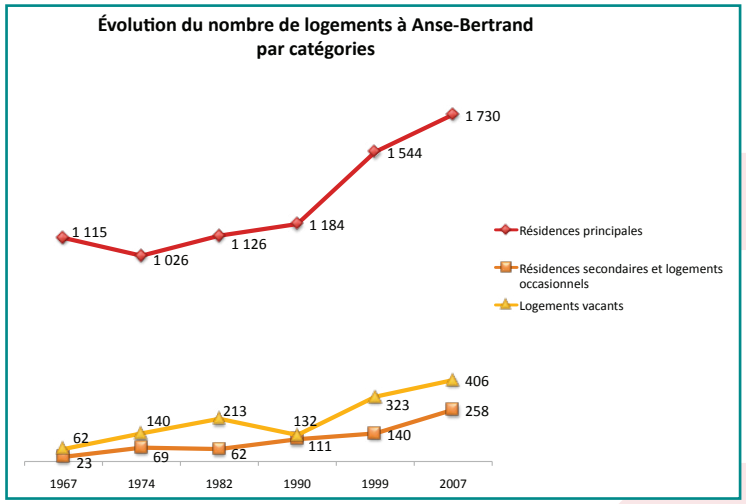

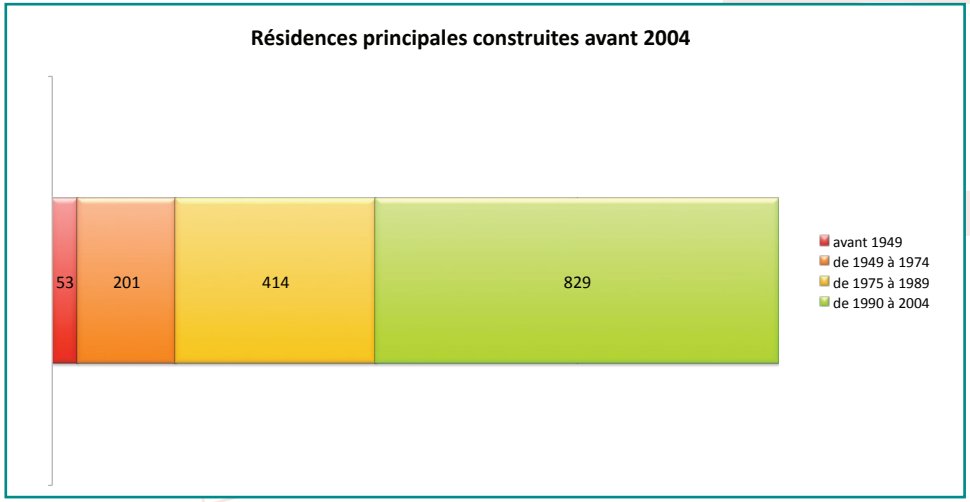

Source : INSEE, RGP 2007, exploitation principale

La densité du bâti demeure faible dans le Nord Grande-Terre et, tout particulièrement à l'Anse-Bertrand, les constructions sont concentrées en hameaux ou sections le long des axes et carrefours principaux (RN 8 et RD 120 essentiellement) sous forme de quartiers bien délimités (Haut de la Montagne/ Guéry, Beaufond, Massioux et Campêche). On observe cependant de nombreux micro-foyers d'habitat éparpillés ici et là.

60 % des ménages recensés en 2007 ont une ancienneté résidentielle supérieure à 10 ans, mais près de 8 ménages sur 10 ont emménagé dans la commune, il y a 10 ans ou plus. Une bonne partie des ménages a donc dû changer de résidence principale en restant sur le territoire communal, notamment suite aux reconstructions post-cycloniques d'après Hugo (34 % environ pour cette seule période).

Pas moins de 9 résidences principales sur 10 sont occupées par leurs propriétaires. Elles ont généralement les principaux éléments de confort (électricité, baignoire et/ou douche et WC à l'intérieur du logement, …), l'équipement en eau chaude s'est développé, sans doute favorisé par l'émergence des chauffe-eau solaires dont l'installation est encouragée par les instances régionale et nationale.

Sur les 1 730 résidences principales recensées en 2007, 92 % sont des constructions en dur. Cette prédominance s'est amplifiée par rapport aux observations de 1999, et ceci au détriment des cases traditionnelles et maisons ou immeubles en bois plus anciens et parfois plus vulnérables. De nombreuses villas récentes ont ainsi fait leur apparition dans le parc immobilier de l'Anse-Bertrand.

Le cas de Port-Louis est quasiment identique à celui de l'Anse-Bertrand. Le comportement des logements dans la CCNGT est le même qu'à l'Anse-Bertrand. En revanche, le département intègre de nombreux logements collectifs installés dans et à proximité des bassins d'emplois. Trois-quarts des logements du département sont des maisons individuelles alors que dans le Nord Grande-Terre, 9 logements sur 10 sont des maisons individuelles. Le type d'habitat est plutôt rural dans le Nord Grande-Terre, ceci est confirmé par la faible densité urbaine (75,4 hab/km² quand celle du département est de 246 hab/km²). En effet, les deux agglomérations et les communes proches des axes menant à l'agglomération Centre (Goyave, Petit-Bourg, Lamentin, Sainte-Rose, …) concentrent la majorité des logements de l'archipel.

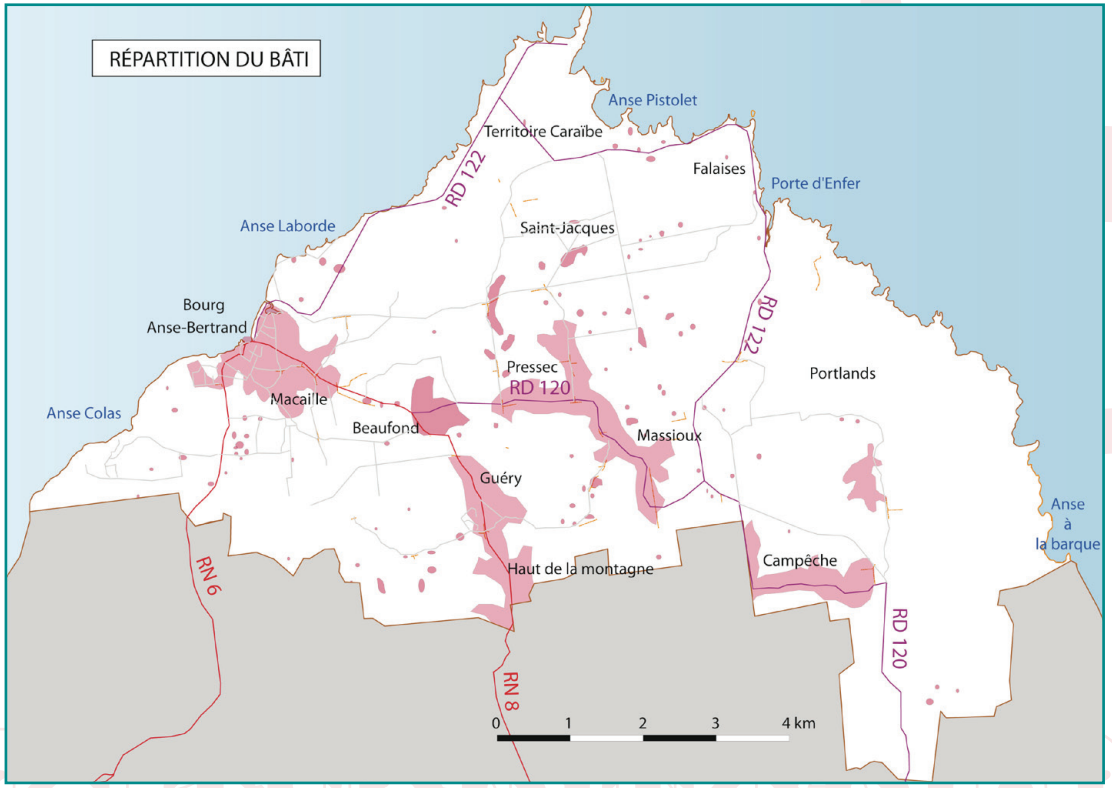

Les surfaces constructibles presque entièrement utilisées

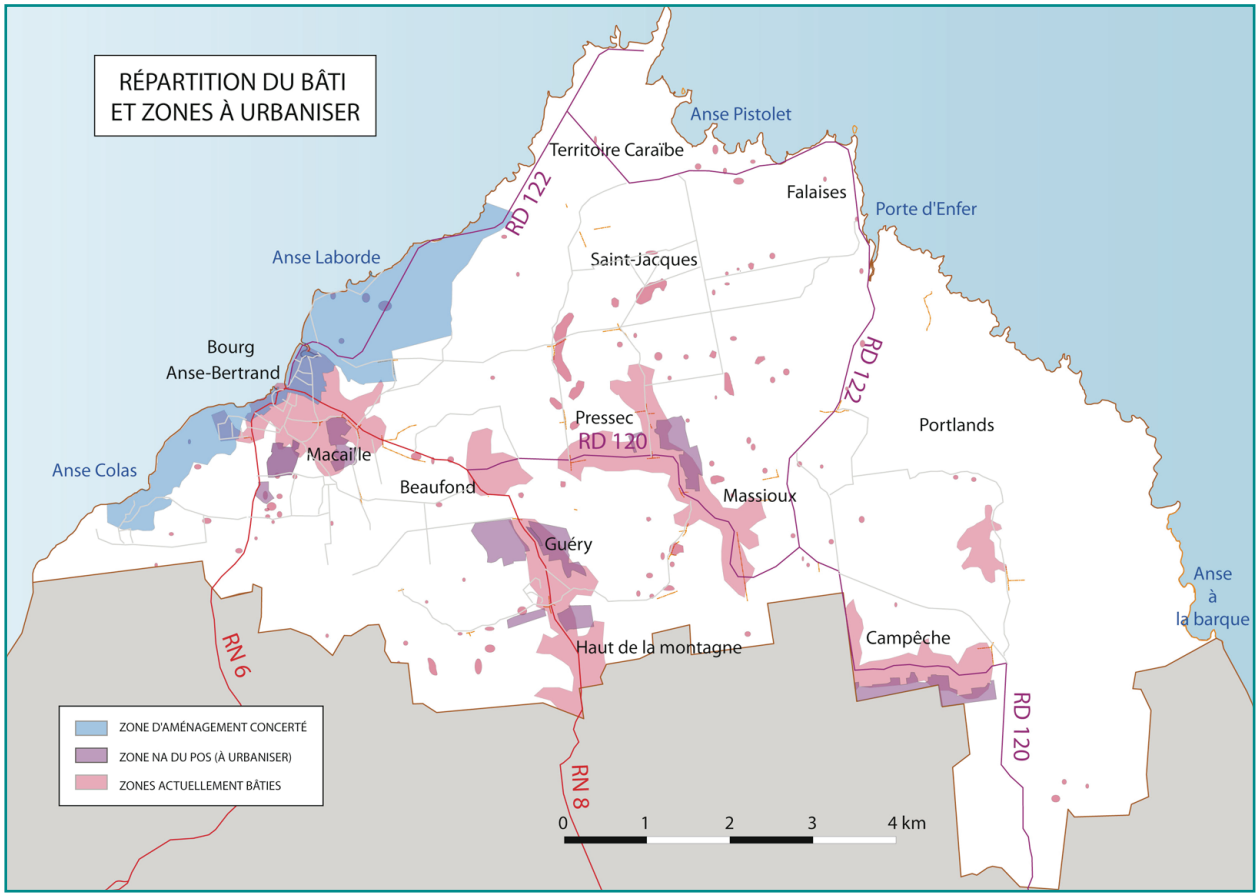

Les zones du POS classées NA (à urbaniser) sont le plus souvent localisées en extension des zones déjà urbanisées, c'est le cas à Campêche, Guéry et Macaille.

À noter qu'une Zone d'Aménagement Concerté a été créée en 1995 de part et d'autre du centre-bourg sur une superficie de plus de 303 hectares. Y était prévu :

- un lotissement résidentiel et para-hôtelier au Sud du bourg ;
- un port de pêche et de plaisance ;
- un golf sur 40 ha ;
- un lotissement intégré au golf sur près de 17 ha ;
- un ensemble hôtelier sur 5,5 ha ;
- un casino, un complexe de thalassothérapie, ...

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des potentialités : les ruines et biens vacants sans maître

Sur le centre-bourg, on note la présence d'un nombre croissant de ruines et de logements vacants voir à l'abandon, signe d'un dépérissement, d'une perte d'attractivité du centre-bourg de l'Anse-Bertrand.

Quelques biens vacants sans maître ont été repérés, ce foncier potentiellement disponible pourrait être un élément de reconquête, de restructuration du centre-bourg (carte ci-contre).

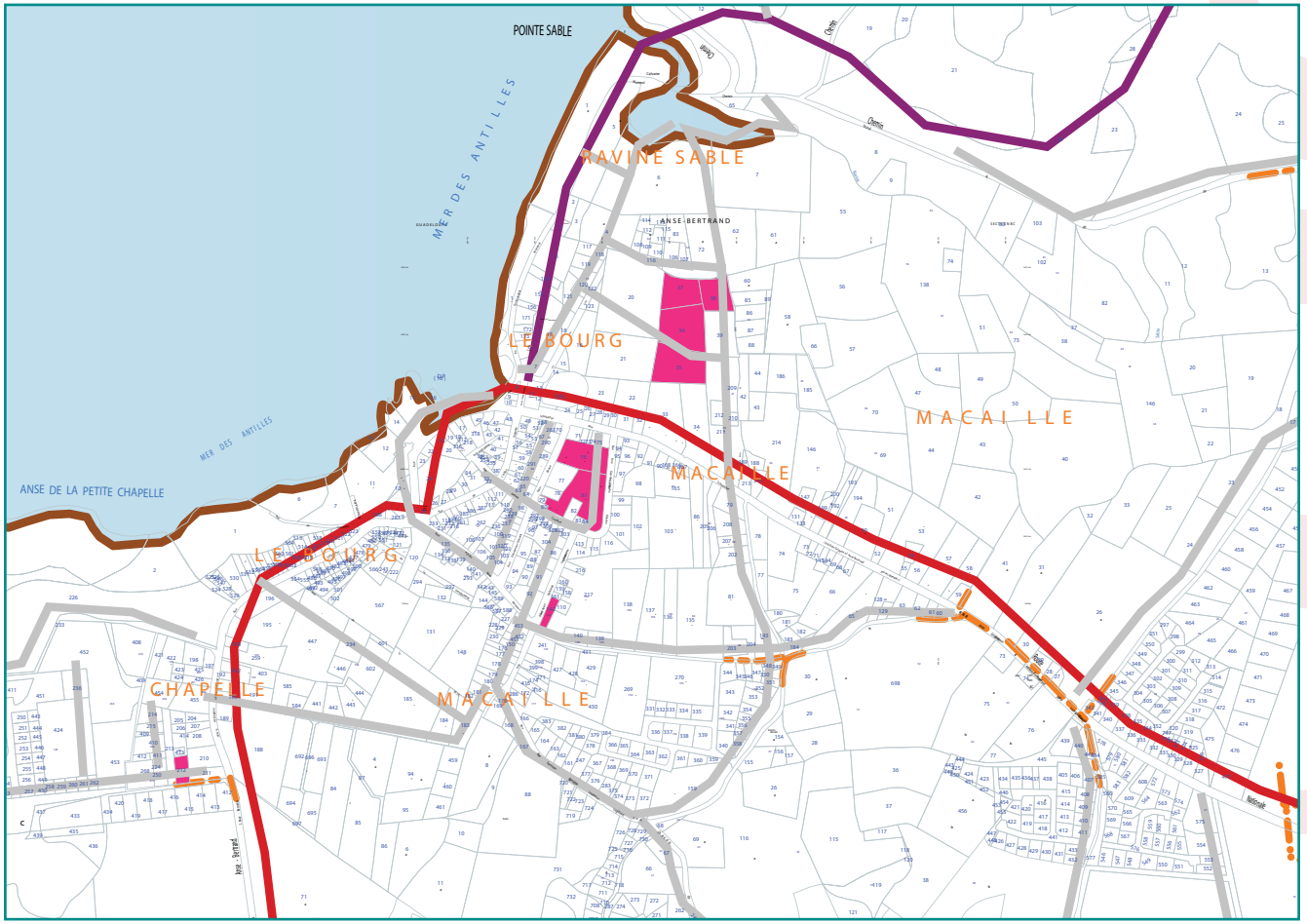

3-4. Patrimoine

Outre les éléments de patrimoine pouvant faire l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques, certains bâtiments présentent un intérêt architectural ou patrimonial, dont la prise en compte pourra être envisagée. Aujourd'hui, sur la commune de l'Anse-Bertrand, aucun bâtiment n'est protégé au titre des monuments historiques. Une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques de l'ancienne prison (bourg) par la mairie a reçu un avis favorable en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 1er mars 2007.
Il n'existe pas pour la commune de l'Anse-Bertrand d'inventaire approfondi du patrimoine bâti, la commune n'ayant pas fait l'objet d'une étude d'inventaire du patrimoine par le service de l'Inventaire Général.

les éléments urbains et architecturaux particuliers

L'église paroissiale Saint-Denis est construite le long de la côte légèrement en contrebas de la rue principale. Elle résulte de plusieurs phases de construction. Elle présente un plan en croix latine avec une nef unique construite en maçonnerie de pierre, elle est percée d'une série de baies couvertes par des linteaux en plein-cintre. Le porche, en béton, a été ajouté en 1937 et le clocher reconstruit en 1995. L'intérieur est couvert par une fausse voûte lambrissée en bois. Les murs entre les baies sont ornés de pilastres. Elle conserve un sol en carreaux de ciment à décors géométriques.

Le cimetière est compris entre le flanc Nord de l'église et le bord de mer. Il présente des risques d'effondrement. Il regroupe un ensemble dense de tombes en béton recouvertes de carrelage ainsi que des tombes en pleine terre, simplement signalées par un tas de sable avec une croix en bois, quelquefois entourées par un cadre en métal ou celles plus récentes présentant un cadre en béton. On note la présence de quelques tombes de notables présentant une dalle en pierre avec épitaphe, notamment celle des familles Papin, Ruillier, Beaufonds, Labazordière, se signalant par un buste en bronze signé par le sculpteur « Acofhoy 1904 ». Il existe un peu plus à l'Ouest un second cimetière plus récent.

Au centre du bourg, sur le morne dominant l'anse, s'élève le presbytère, maison en bois en rez-de-chaussée avec une galerie. La mairie avec son imposante galerie a été construite en partie par Ali Tur. Entre ces deux édifices, se trouve un petit jardin avec le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 : un poilu (œuvre non signée) sur un socle orné d'un bas-relief, un soldat mort allongé survolé par une victoire (signé Bâte).

La prison a sans doute été construite vers 1850. Elle était composée de 2 bâtiments parallèles : l'un donant sur la rue comprenait les bureaux et l'autre, séparé des bureaux par une cour, comprenait les cellules. La prison adopte un plan type utilisé dans plusieurs communes, notamment au bourg de Saint-Louis de Marie-Galante. Le premier bâtiment s'est effondré.

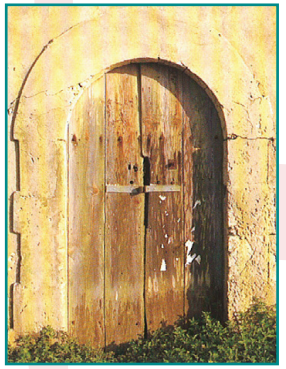

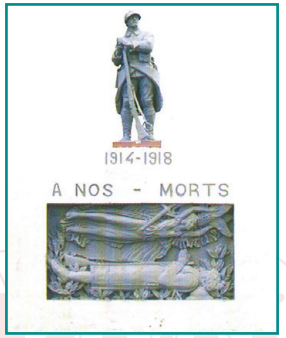

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

le patrimoine archéologique

La carte des sites archéologiques montre que les sites amérindiens sont localisés de préférence dans les zones côtières. L'absence à l'intérieur des terres étant pour partie liée à un déficit de connaissance. Les sites coloniaux sont pour l'essentiel d'anciennes sucreries et leur moulin, ainsi que des concentrations en surface de matériel archéologique (poterie par exemple) traduisant la présence de vestiges enfouis.

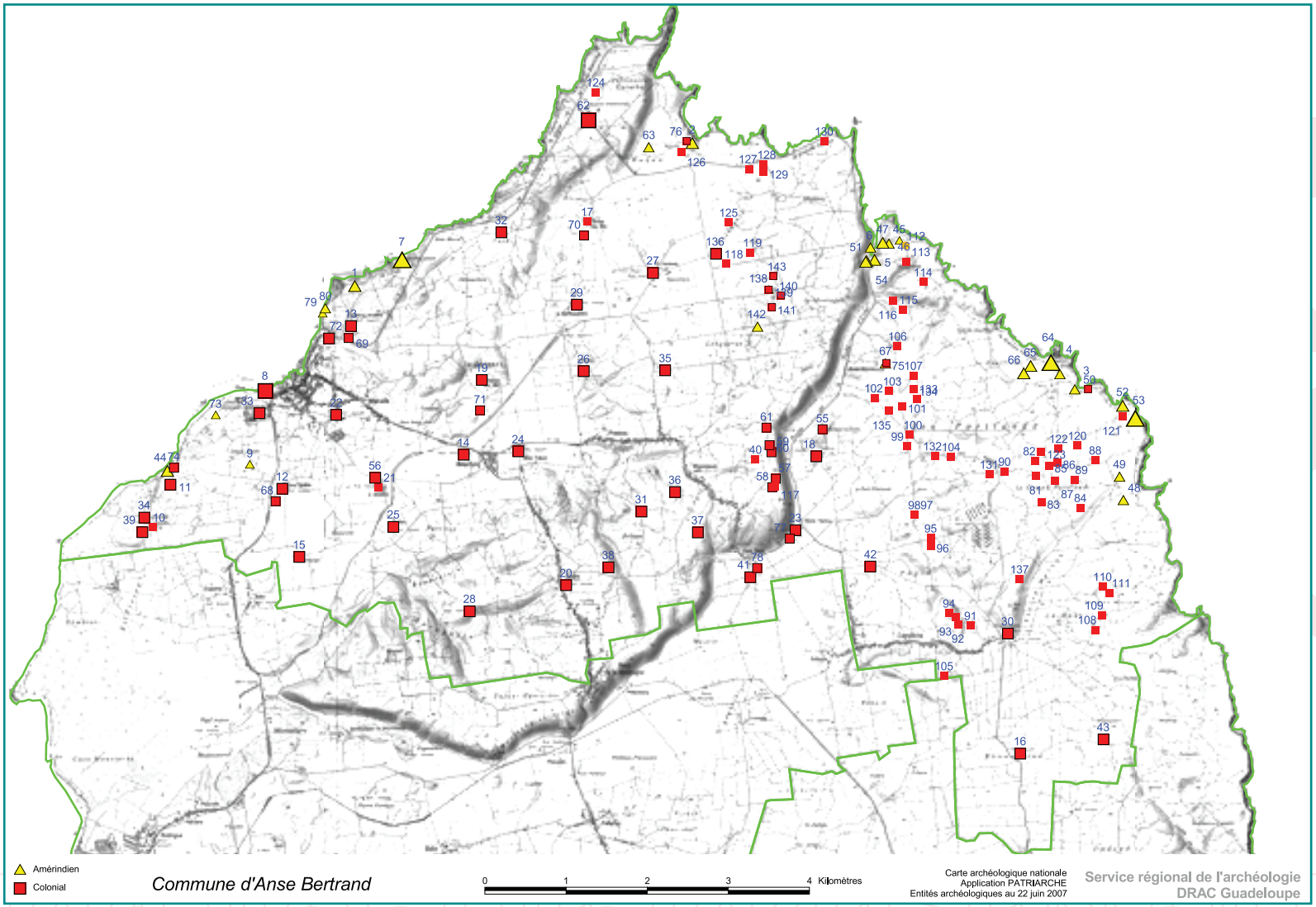

les zonages archéologiques

Le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive indique quels types de projets d'aménagements peuvent être soumis à des prescriptions d'archéologie préventive et dont l'instruction doit comporter l'avis de la DRAC.

Outre les cas prévus par la loi (chapitre 1, article 4 du décret), l'arrêté préfectoral n° 2005-1710 AD/1/4 du 6 octobre 2005 définit le champ d'application de la réglementation sur l'archéologie préventive sur le territoire de l'Anse-Bertrand. Il comporte une obligation de communication à la DRAC pour avis des dossiers d'urbanisme :

- dont l'assise foncière est supérieure à 1 hectare
- ou des projets situés dans 27 zones de forte sensibilité archéologique figurés sur la carte ci-contre.

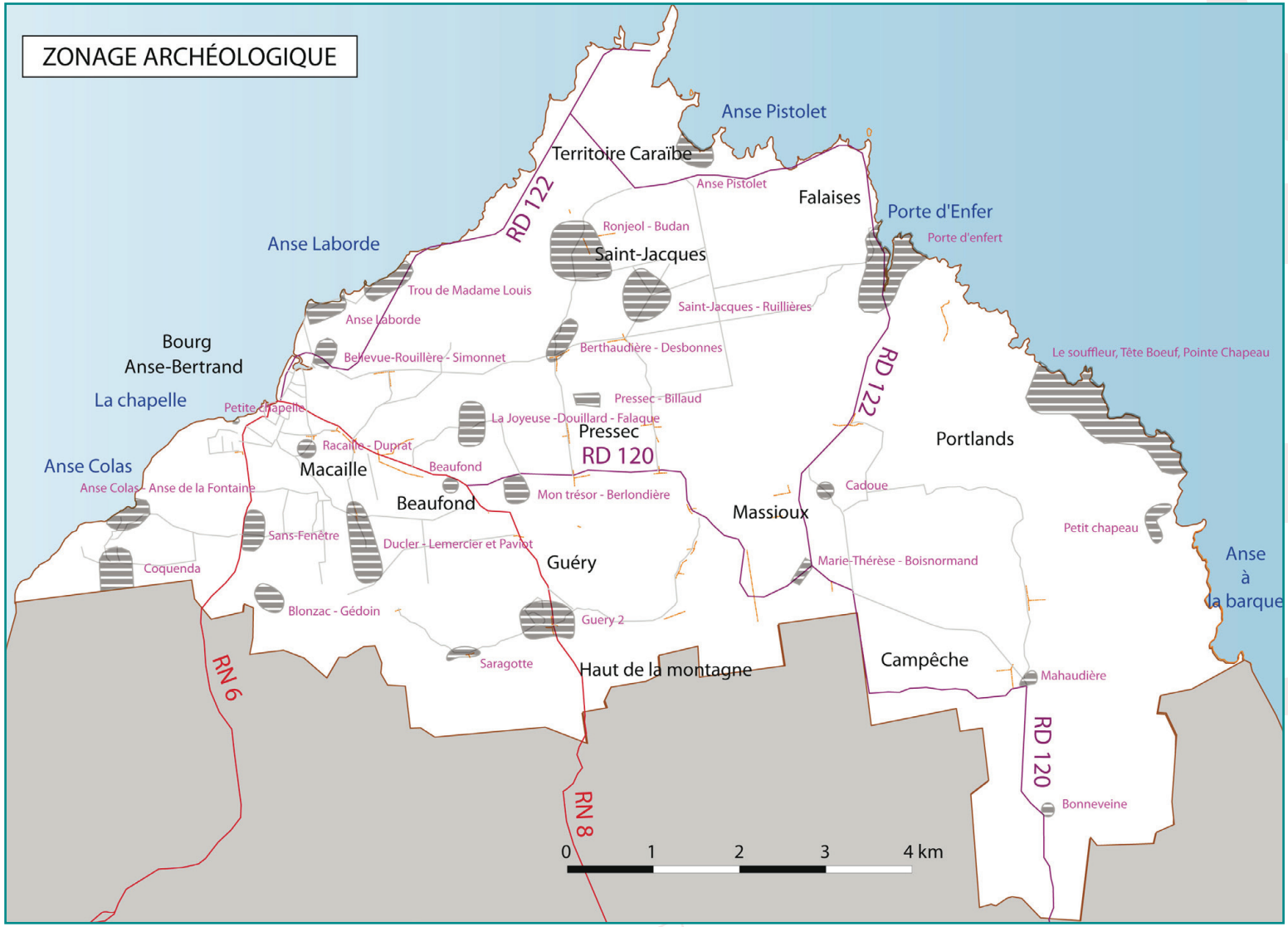

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

le patrimoine sucrier

Il subsiste sur la commune les vestiges de 21 habitations-sucreries, dont deux ont été dans un second temps transformées en distilleries. Ce sont les moulins qui sont le mieux conservés : 2 moulins à bêtes et 19 tours de moulin à vent. Il s'agit de tour de moulin classique en maçonnerie avec 2 ou 3 ouvertures en plein-cintre. Les pierres de tailles des encadrements de baies ont parfois été arrachées. Il ne reste que très peu d'éléments des mécanismes des moulins (grand arbre au moulin de Saint-Jacques…) ou de poutraison. Les autres bâtiments nécessaires à la fabrication du sucre et au logement des propriétaires et de la main-d'œuvre ont la plupart du temps totalement disparu ou n'ont laissé que des vestiges très tenus, difficilement identifiables (vestiges de la sucrerie de l'habitation Desbonnes, Anse Colas, un pan de murs à l'habitation Budan, …). On note aussi souvent la présence de puits, indispensables dans cette région sèche.

Les habitations-sucreries sont :
L'Habitation Coquenda, Desbonnes à l'Anse-Colas, Sans Fenêtre, Bellevue (distillerie Simonnet), Beaufond, Blonzac, Bonneveine, Budan, Cadoue, Douillard, Guéry, Le Mercier, Macaille, Marie-Thérése, Mon Trésor, Pavillot Pressec, Saint-Jacques, Saragotte ou Beauvoisin, Berthaudière et la Mahaudière.

Ces habitations sont réparties sur l'ensemble du territoire hormis la frange côtière Est. Elles figurent, à l'exception d'une, sur la carte des ingénieurs du roi dressée entre 1764-1768. Les moulins conservés ont probablement été construits à la fin du XVIII^{e} siècle et surtout au début du XIX^{e} siècle, période d'expansion pour la culture de la canne. Après le tremblement de terre de 1843, certains moulins ont été certainement reconstruits.

Trois habitations-sucreries ont été transformées en distillerie à la fin du XIX^{e} siècle : Macaille, la Mahaudière et Bellevue-Simonnet. La Mahaudière et Bellevue-Simonet conservent une partie de leur équipement industriel d'alors.

Il n'y a pas eu d'usine centrale à l'Anse-Bertrand, la canne était amenée à l'usine de Beauport ou à celle de Bellevue (Port-Louis). Une ligne de chemin de fer partant de la Berthaudière passant vers Douillard, Beaufond, le Mercier, … permettait de transporter la canne à l'usine de Beauport.

Certains des moulins se trouvent actuellement dans des zones urbanisées, Mon Trésor, Guéry, Macaille, … et sont entourés de maisons, parfois de manière très rapprochée. D'autres, en revanche, se trouvent dans des zones soit cultivées, soit en friche. Ils sont accessibles par des chemins de terre.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3-5. Déplacements

Un territoire bien irrigué

Le territoire de l'Anse-Bertrand est desservi par plusieurs routes du réseau public :

- la RN 6 qui relie Morne-à-l'Eau à l'Anse-Bertrand en passant par les bourgs de Petit-Canal et de Port-Louis ;
- la RN 8 qui relie également Morne-à-l'eau à l'Anse-Bertrand, mais en passant par l'intérieur des terres depuis Bazin puis les Mangles, Pelletan et Guéry ;
- La RD 120 relie l'Anse-Bertrand (depuis Beaufond et Pressec) au Moule (Palais Sainte-Marguerite) en desservant une grande partie orientale du Nord Grande-Terre ;
- La RD 122 dessert l'extrême Nord de la commune (territoire Caraïbe, Grandes Falaises et Porte d'Enfer), la route rejoint la RD 120 au niveau du lieu-dit Marie-Thérèse après avoir longé la base de la barre de Cadoue. Une variante de cette RD 122 dessert plus précisément la Pointe de la Vigie, elle est répertoriée sous l'identifiant RD 122A.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

classement et gestion

Le réseau de routes communales compte 62 voies ou routes qui font au total 32 705 mètres linéaires. Une étude réalisée par la DDE estime que 9 855 m de ce linéaire sont en mauvais état et 9 260 m sont en bon état. Le reste (13 505 m) serait en moyen état. 70 % du linéaire communale est en enrobé et 17 % en tuf, le reste est en enrobé bordure.

- Les deux routes nationales (6 et 8) ne sont pas inscrites sur la liste, annexe du décret n°2009-615 du 3 juin 2009 soulignant les routes à grande circulation (RGC) des départements français. Ces deux axes primaires relèvent de la responsabilité du Conseil Régional. À noter que ces deux routes offrent une largeur de chaussée très légèrement inférieure à 6 mètres avec des accotements peu marqués et surtout non stabilisés. Cette largeur permet tout juste le croisement de 2 poids lourds, les accotements non stabilisés entraînent une déstructuration de la couche de fondation et une détérioration de la couche de roulement. Elles font l'objet d'un classement et d'une réglementation propre dont le PLU doit tenir compte.

- Les voies départementales hors agglomération relèvent de la responsabilité du Conseil Général. Cette voirie relève du réseau secondaire de 2e catégorie.

- Les voies nationales et départementales sont actuellement gérées par Routes de Guadeloupe, syndicat mixte créé à l'initiative de la Région et du Département en 2007 afin d'assurer la gestion, l'entretien et l'exploitation du domaine public routier national et départemental.

- Les voies communales en agglomération ou hors agglomération, relèvent de la responsabilité du Maire. L'entretien de la voirie communale est de la compétence de la commune.

  Le tronçon traversant et contigu aux parcelles cadastrées BD 60, 85, 86, 87 et 88, BC 209, 211, 381 et 391, dite allée des flamboyants, est aujourd'hui utilisé au même titre qu'une voie départementale sur un linéaire d'environ 1 km à l'entrée du bourg. Cette voie possède une largeur carrossable d'environ 5,5 m. La mairie souhaiterait que cette voie soit classée en voie départementale.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3-6. Trafics

Les résultats présentés ci-dessous sont issus de la modélisation réalisée pour les dossiers APSI (Avant Projet Sommaire d'Itinéraire) en Juillet 2006. Seuls les axes principaux, RN 6 et 8, ont été pris en compte.

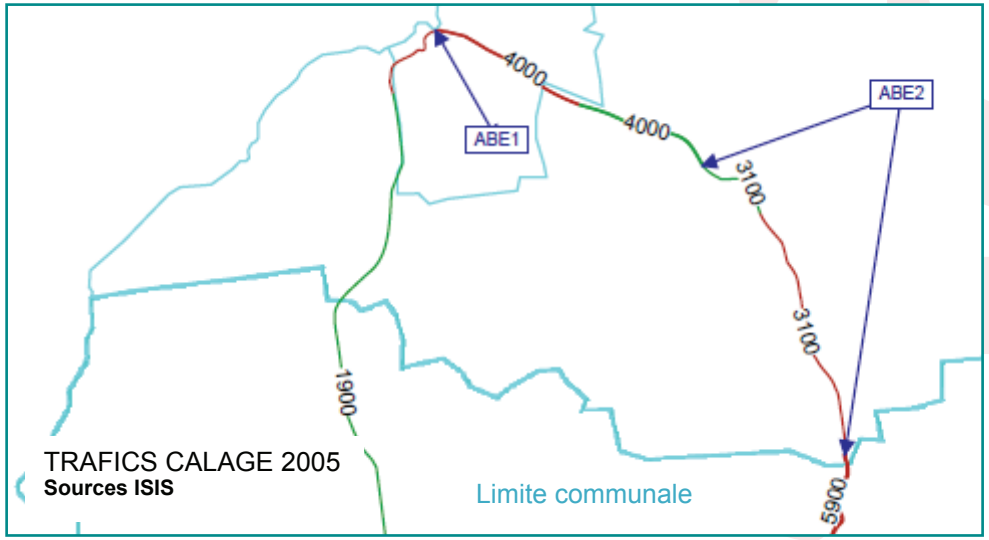

La carte ci- dessous met en évidence une grande réserve de capacité des deux voies principales. Dans le cadre de ses simulations, le BET ISIS montre que sur la projection en 2015 la situation ne change pas ou peu.

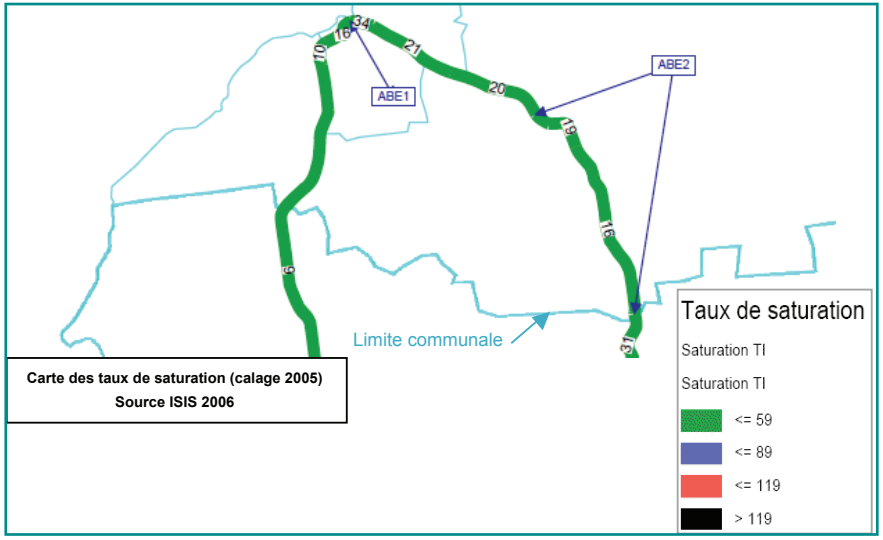

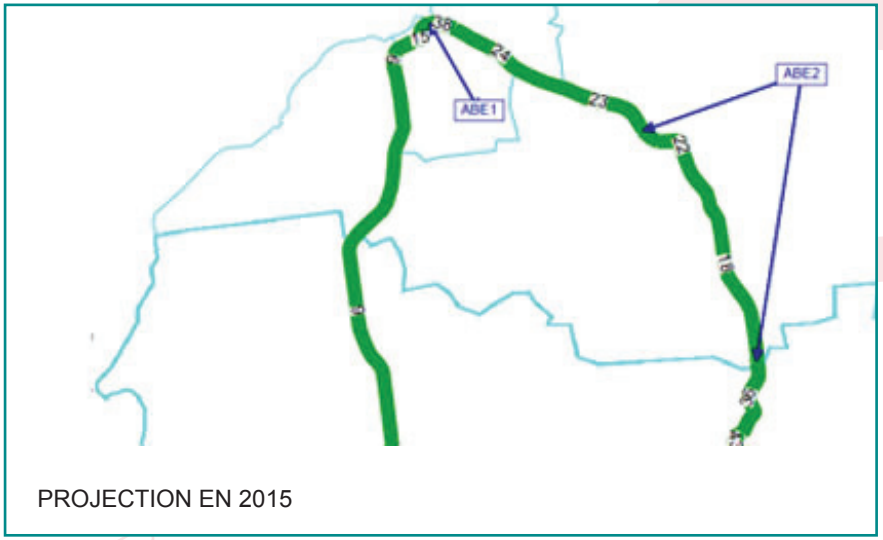

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

état du réseau routier

Les services de la DDE ont effectué un recensement précis des voies présentes sur le territoire de la commune. Ces relevés se sont portés sur les caractéristiques géométriques (profil en travers) sur la nature et l'état du revêtement. Le tableau présenté ci-dessous, synthétise et totalise ces derniers éléments.

Revêtement	État Bon	Moyen	Mauvais	Total (ml)
Enrobé	8 570	10 380	3 985	22 935
Enrobé borduré	690	1 810	1 680	4 180
Tuf		1 200	4 190	5 390
Total	9 260	13 390	9 855	32 505

Ce sont près de 30 % des voies qui sont en mauvais état et près de la moitié d'entres elles sont en tuf.

Les deux graphiques ci-dessous montrent la répartition des voies en fonction de leur largeur ainsi que le linéaire global des voies inférieures à 4,50 m, largeur minimale permettant le croisement de deux véhicules légers. C'est près de 40 % des voies qui n'offrent pas ces caractéristiques minimales. Certaines voies ne permettent pas l'accès des véhicules de service et de sécurité.

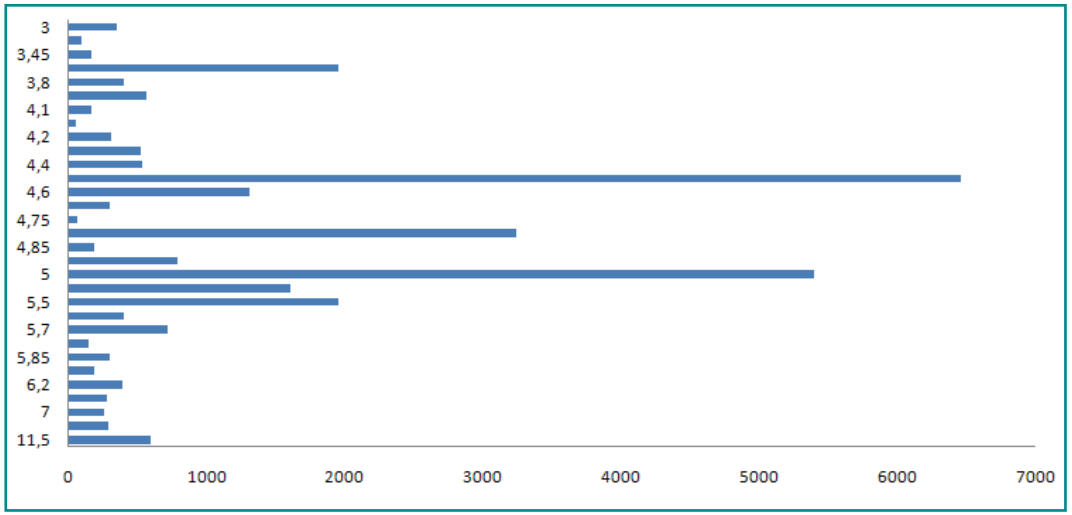

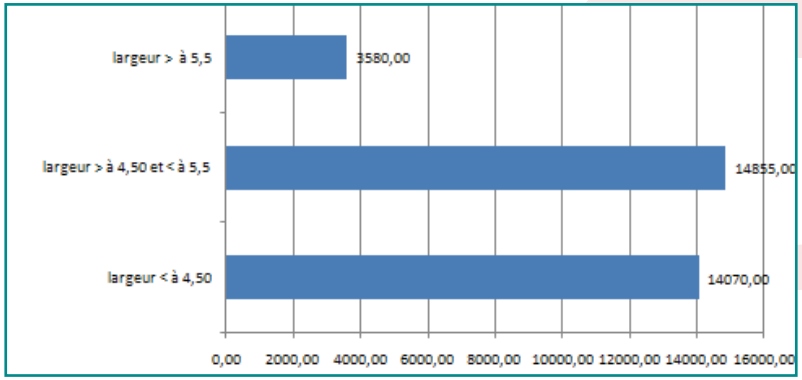

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Fort logiquement, on constate que le bâti s'est développé le long des axes de communication.

On assiste ces dernières années à un renforcement de l'urbanisation le long de la RN 8 depuis Pelletan (sur le territoire de Port-Louis) jusqu'à Haut de la Montagne et Guéry sur l'Anse-Bertrand. Les lotissements et les opérations de logements sociaux semblent attractifs pour des rurbains qui travaillent sur l'agglomération Centre mais souhaitent vivre dans un environnement plus rural. Ce phénomène a amplifié les mouvements pendulaires. Par ailleurs, ces nouveaux habitants ne semblent pas ou peu fréquenter le centre-bourg de l'Anse-Bertrand, les habitudes de vie restant en phase avec l'agglomération Centre.

Réseau routier et répartition du bâti à l'Anse-Bertrand (2001)

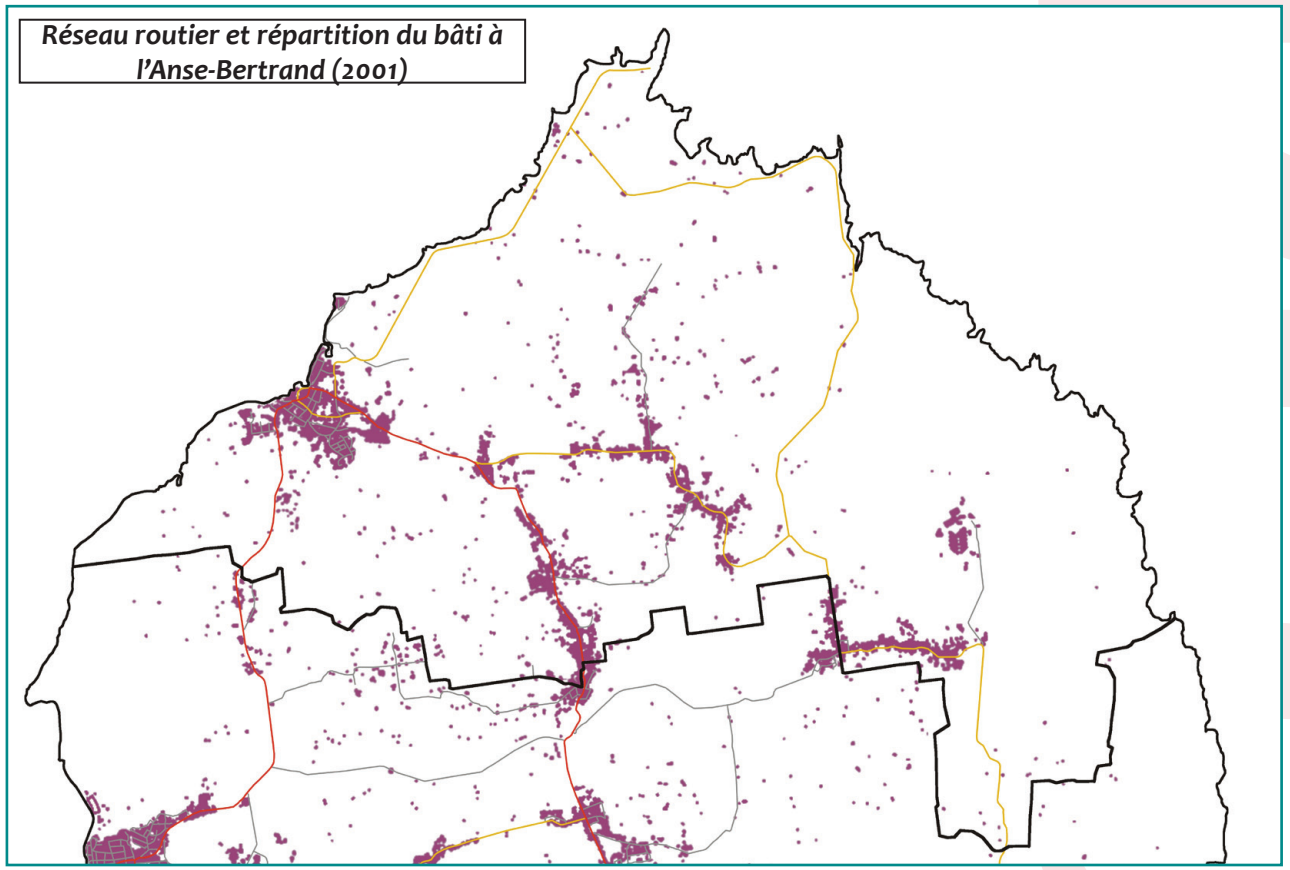

Une bonne connexion avec l'agglomération centre

Dans le passé, le transport était assuré, soit par camion, soit par charrette à bœufs ou « tilburys » (voiture à cheval selon Jean JURAVER dans « Anse-Bertrand, une commune de Guadeloupe : hier, aujourd'hui et demain » 1992), mais aussi et surtout à pied et ce, parfois jusqu'à Pointe-à-Pitre. Aujourd'hui, les déplacements s'effectuent essentiellement en véhicule motorisé (voiture, deux-roues et transports en commun). Le réseau actuel de transport en commun départemental dessert la commune et permet alors de relier l'agglomération Centre et l'Anse-Bertrand rapidement. En effet, la commune est desservie par une ligne express (très peu d'arrêts) et par une ligne inter-ville qui s'arrête à tous les arrêts entre l'Anse-Bertrand (Bourg) et Pointe-à-Pitre (Gare routière).

La carte présentée ci-dessous est tirée du rapport final du plan de transport départemental réalisé en 2006 par SYSTRA-C2R. Elle souligne les lignes proposées dans le cadre des plans d'action sur l'organisation des transports interurbains en Guadeloupe et intéressant la commune.

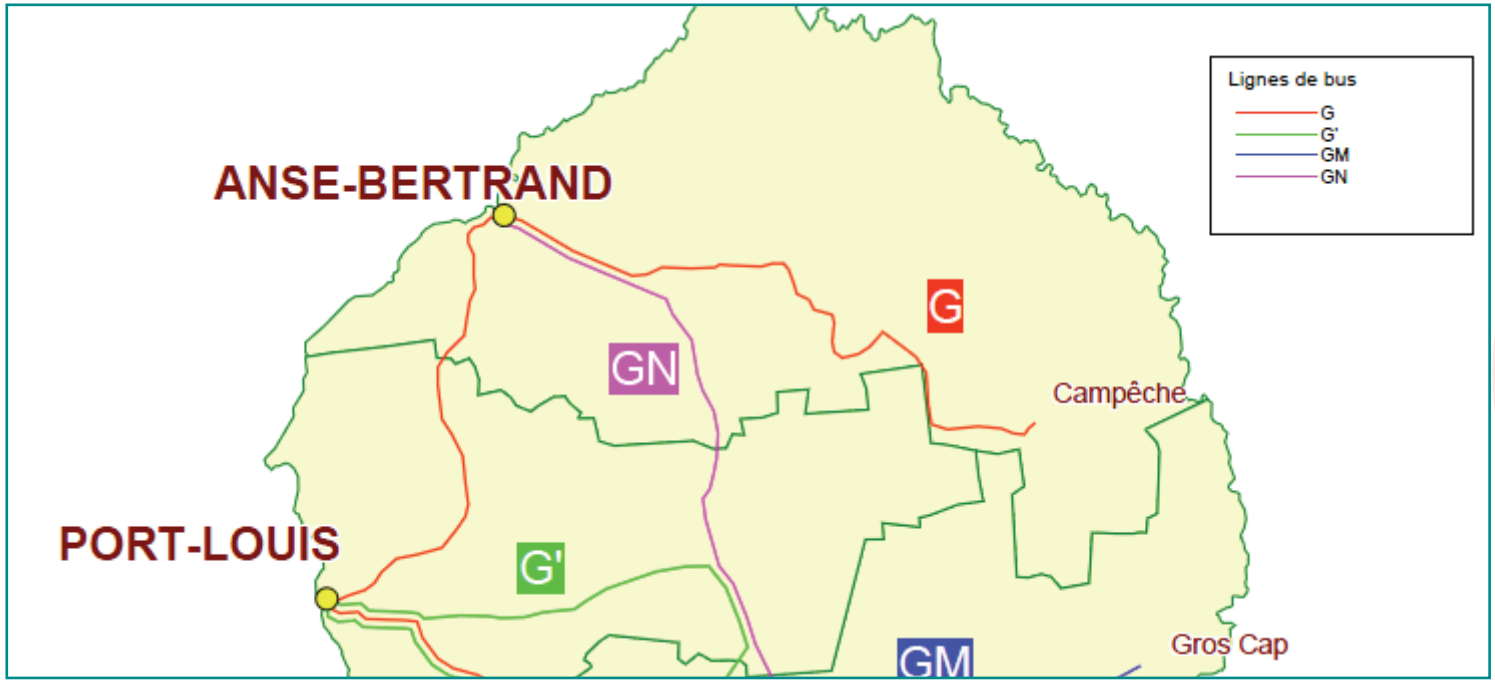

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les lignes locales en gris sur la carte assurent à la fois un rôle de liaison entre les sections et les centres-bourgs en s'appuyant sur les dessertes éventuellement déjà mises en place par les communes et un rôle de rabattement sur un pôle de correspondance avec les lignes express et intervilles

- une première ligne locale dessert les secteurs de Campêche et Massioux vers le centre-bourg ;
- une seconde dessert la partie occidentale en partant du centre-bourg en direction de Goguette et de Port-Louis. Ces deux navettes effectuent 10 rotations par jour.

Les lignes intervilles en orange, constituent le cœur de la desserte des transports départementaux. Leur fonction première est de relier les différents centres-bourgs entre eux d'une part, et avec Pointe-à-Pitre d'autre part. Elles offrent une réponse à différents types de motifs : travail, loisir, achat, études, pour des déplacements de moyenne et longue distance.

Ces lignes ne montent pas dans les sections mais sont en correspondance avec les lignes urbaines et périurbaines desservant les sections.Tous les points d'arrêt de ces lignes intervilles sont jalonnés et aménagés de bornes d'arrêt ou d'abribus.

- une ligne entre Pointe-à-Pitre et l'Anse-Bertrand dessert tous les points d'arrêts entre ces deux destinations ;
- une seconde dessert entre Gros Cap, les Mangles et Petit-Canal ;
- une troisième ligne dessert entre Gros Cap, la Fontaine, Sainte-Marguerite, Desvarieux et Petit-Canal ;
- une quatrième ligne est prévue pour la rentrée 2010/2011, elle devrait être mise en place dès juillet-août 2010, 5 rotations quotidiennes sont prévues. L'itinéraire desservira Port-Louis, Beauport-Lycée, Belin, Pelletan, les Mangles, Bazin, Desvarieux, Sainte-Marguerite et le Moule. Cette dernière ligne permettra de desservir les lycéens du Moule devant se rendre au nouveau lycée de Port-Louis dès la rentrée 2010/2011.

Les lignes dites d'aménagement du territoire de couleur verte sur le plan viennent compléter la desserte de l'île. Ces lignes, plutôt destinées à une clientèle captive (non motorisée ou défavorisée), proposent des dessertes là où les flux (domicile-travail) ne justifient pas de créer de liaisons régulières fréquentes en heure de pointe mais où il est nécessaire d'assurer une offre minimale.

La ligne GN en magenta sur cette carte ou lignes intervilles, est une liaison directe vers Pointe-à-Pitre avec un seul arrêt à Morne-à-l'Eau.
La ligne express G mise en place dans le cadre du plan de réorganisation du réseau de transport départemental desservait l'Anse-Bertrand et Pointe-à-Pitre avec un nombre limité de points d'arrêts (centre de l'Anse-Bertrand, carrefour les Mangles, carrefour Balin, centre de Morne-à-l'Eau, carrefour Perrin, pont de la Jaille, Houelbourg, … gare routière de Pointe-à-Pitre) dans un souci de rapidité. Cette ligne peu rentable n'était utilisée que par un nombre restreint d'usagers, elle n'est donc plus en service pour le moment.

Transport scolaire
Le transport scolaire est géré par le Conseil Général, il concerne les établissements de Campêche et de Guéry. Les élèves de Massioux sont transportés par la ligne qui dessert l'établissement scolaire de Campêche.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE NORD GRANDE-TERRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ligne Express : l'Anse-Bertrand/Pointe-à-Pitre (E 30)

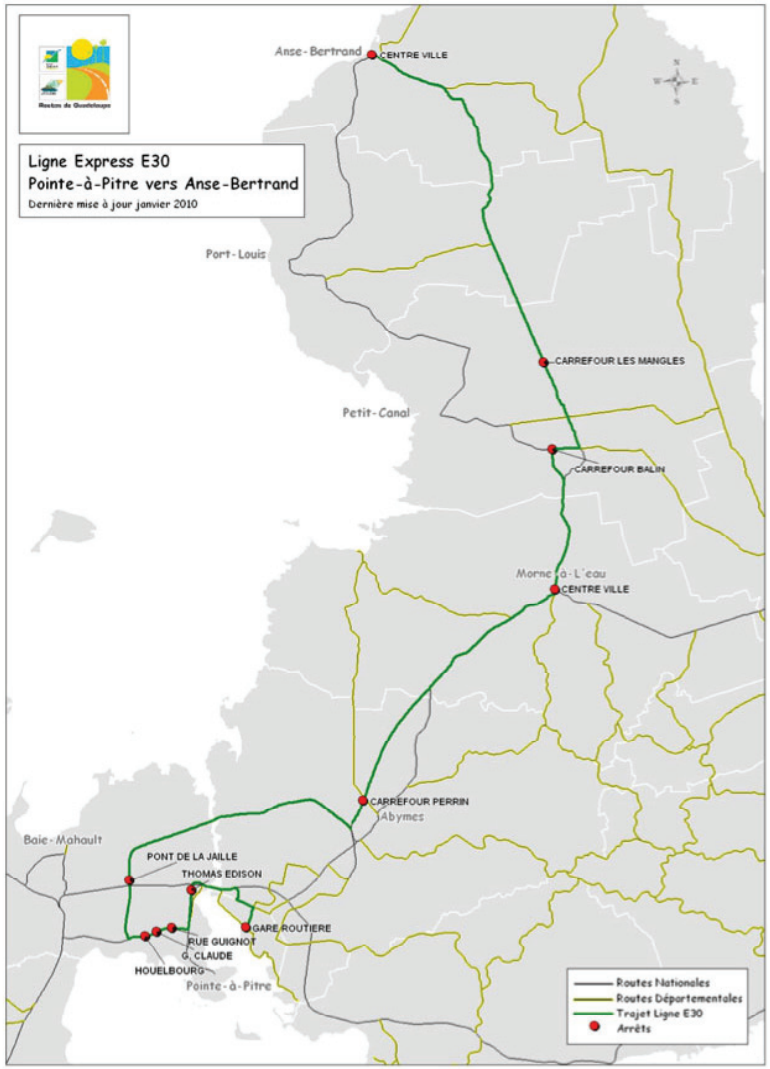

Ligne Interville : l'Anse-Bertrand/Pointe-à-Pitre (I 32)

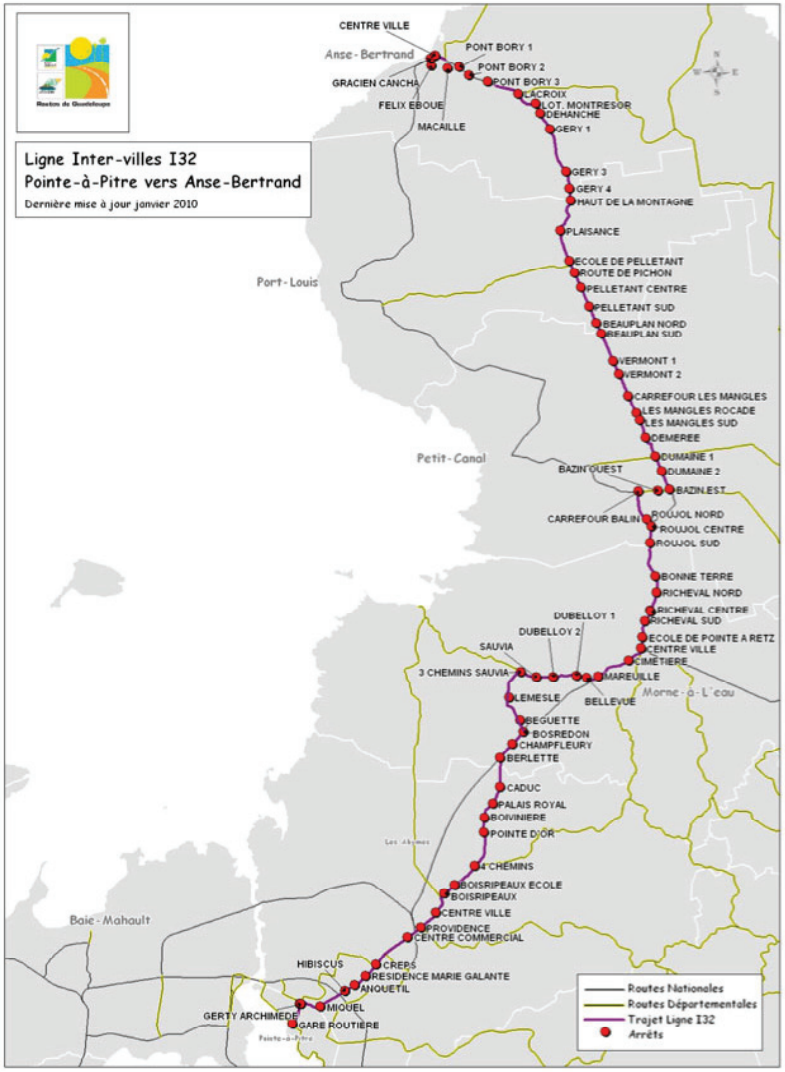

Source : Routes de Guadeloupe (http://www.routesdeguadeloupe.fr)

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3-7. Équipements et services

La commune est dotée de 5 groupes scolaires répartis dans les différentes sections, mais aussi dans le bourg. Comme toutes les bourgades, le centre-bourg est doté d'une église, d'un cimetière, de la mairie avec ses services, d'un collège, d'un stade municipal, d'une bibliothèque, d'un petit port de pêche mais aussi d'un office du tourisme.

Un lycée a été réalisé et mis en service en 2009 sur le territoire de la commune voisine de Port-Louis (secteur de Beauport), il constitue le lycée le plus proche pour les Ansois.

Un centre de formation d'apprentis agricole (CFA) est géré par l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et se trouve à Guéry.

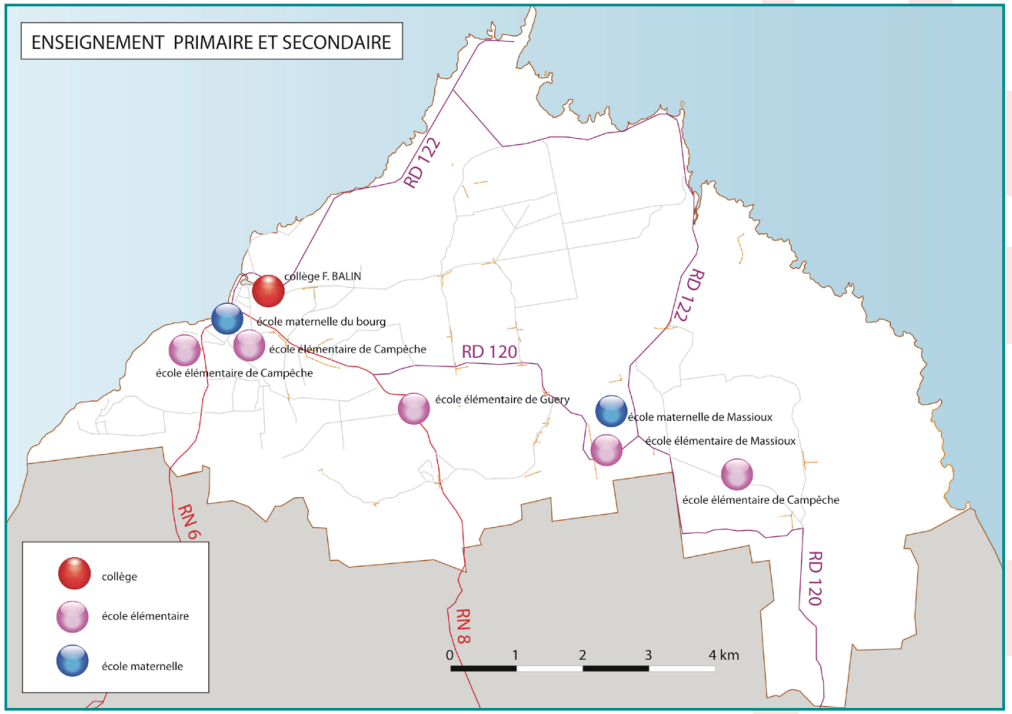

Un village vacance EDF existe depuis de nombreuses années à proximité de la plage de la Chapelle, très prisée notamment en tant que spot de surf. D'autres plages gardent leur caractère sauvage (Anse Colas, Anse Pistolet et Porte d'Enfer) ou sont équipées de structures hôtelières ou de restaurants (Chez Prudence, Au coin des bons amis, Chez coco, Zion train, ...).

La commune compte aussi parmi ses équipements, un **hippodrome régional** depuis une vingtaine d'années, ainsi qu'une **ferme avicole,** situés tous les deux dans le secteur de Saint-Jacques. L'hippodrome régional est exploité par la Société des Courses Karukera et constitue l'unique équipement du genre en Guadeloupe. Les courses s'y déroulent de janvier à octobre et attirent de nombreux amateurs de chevaux.

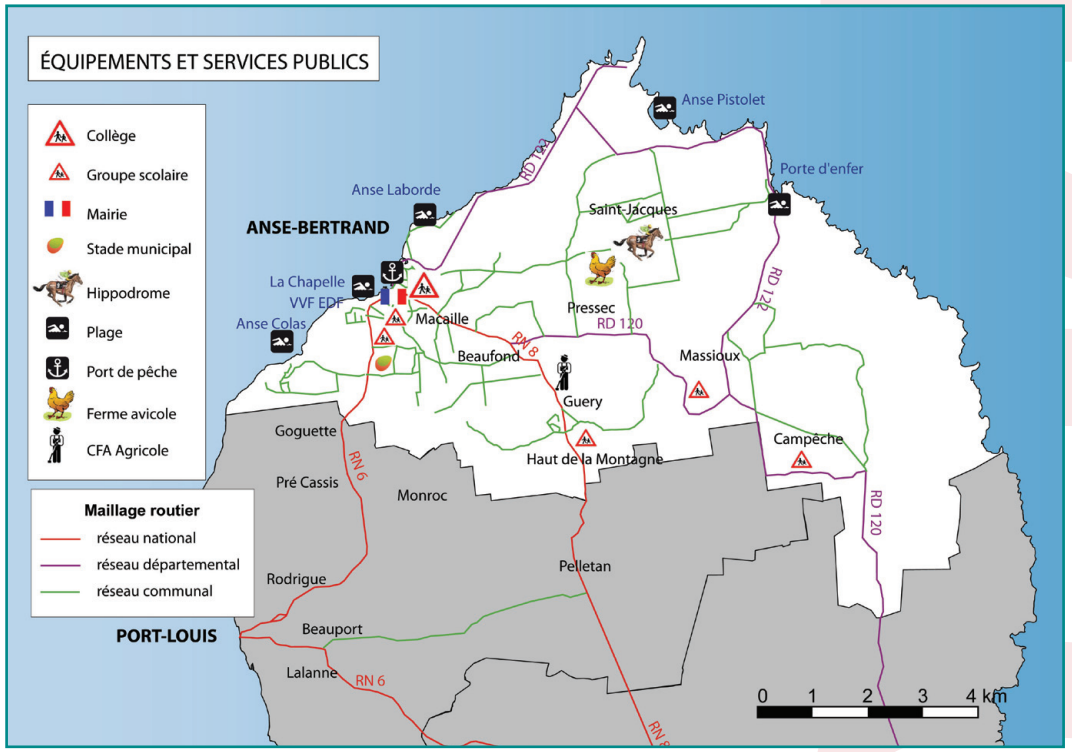

il faut noter la mise en valeur du site historique de la Mahaudière qui sous l'impulsion d'une association est devenu un lieu de mémoire et une base de loisirs. Ce site, propriété du Conseil Général, est :

- historique en premier lieu : le propriétaire de l'Habitation, Jean-Baptiste Douillard Mahaudière, a fait l'objet d'un procès en 1840. Il était poursuivi, sur dénonciation anonyme, pour séquestration prolongée et torture exercée à l'encontre de Lucile, une de ses esclaves qu'il accusait d'avoir empoisonné sa femme. Lucile avait été enfermée pendant 22 mois dans un cachot sans lumière de 5 m². Le colon fut acquitté par le tribunal, jugement qui fit scandale, et Lucile fut vendue.
- quelques cases ont été reconstruites en gaulette ;
- ludique : une base de loisirs avec un parcours sportif sont aménagés, ainsi qu'un boulodrome et le point de départ de deux sentiers pédestres (le sentier du Souffleur et la trace des falaises).

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3-8. Réseaux

Réseau d'eau potable

La commune de l'Anse-Bertrand est adhérente au Syndicat Mixte du Nord Grande Terre (SMNGT) qui regroupe également les communes de Petit-Canal et de Port-Louis. Ce syndicat a confié à la Générale des Eaux la gestion des installations de production et de distribution d'eau (collecte, réseau, dépollution, branchement, raccordement, gestion clientèle, …).
La commune est desservie depuis 2003 par l'usine de traitement de Belin Gachet alimentée par un piquage sur le réseau d'irrigation (Bras David et Grande Rivière à Goyave) et par le forage de Pelletan.

Le SMNGT a confié, en 2006, à un bureau d'études la réalisation du SDAEP (Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable) qui fait état de problèmes de distribution lors des périodes de carême. En 2007, le bureau d'études concluait que les pertes sur le réseau étaient très importantes, de l'ordre de 58 % des volumes produits, et que le rendement global était de 41 %, alors que le SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux) demande un rendement de 65 %.

Le nombre d'abonnés pour un usage domestique est de 2 504, et de 207 pour un usage collectif.

Les éléments présentés sur le plan schématique ci-contre sont issus du SDAEP.

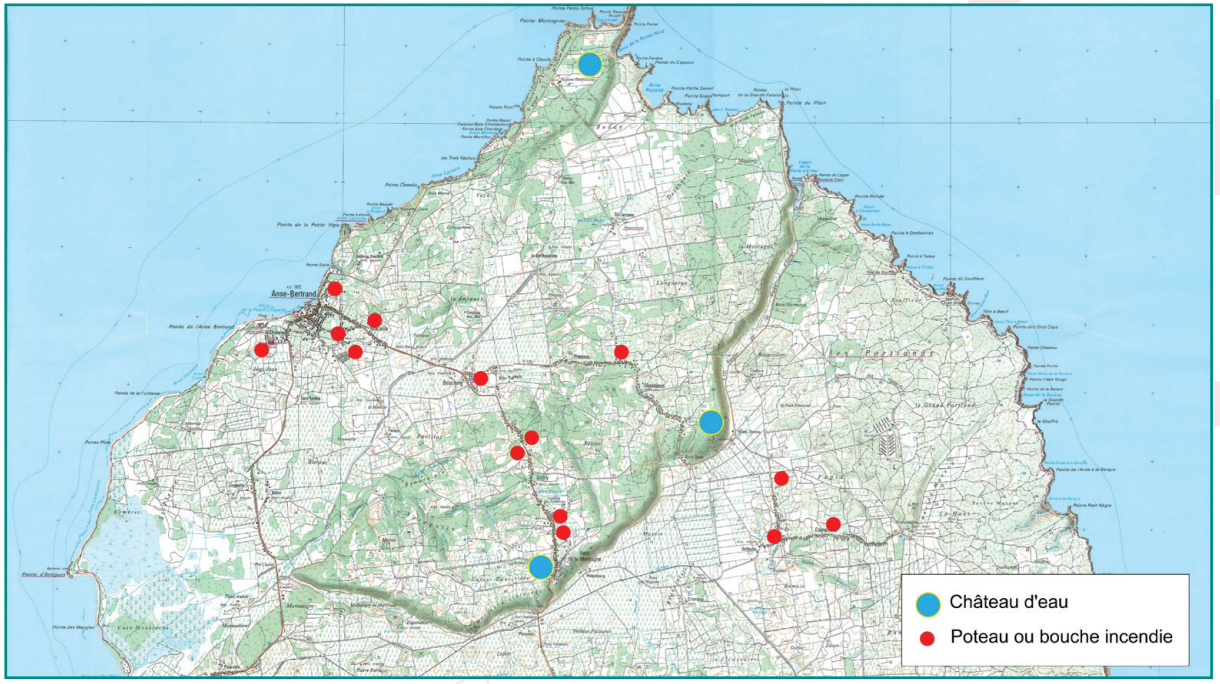

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

qualité des eaux

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par la DSDS, représentant une dizaine de prélèvements annuels aux captages, 8 aux postes de traitement et 11 en distribution. Les résultats de l'année 2009 ont montré une conformité aux normes de potabilité de 100 % pour la bactériologie, la turbidité, les pesticides, avec une teneur moyenne en Chlore de 0,19 mg/l et une dureté de 19,31°F. L'eau distribuée est donc qualifiée de bonne qualité.
Comme l'exige la directive européenne n°200/60/CE, un périmètre de protection doit être mis en place avant 2010.

les zones de déficiences

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du rapport annuel de la Générale des Eaux (conduites vétustes) sur le réseau d'eau potable de la commune et d'une mise à jour 2010 après une rencontre avec le fermier.

- conduite ø125 à Ravine Sable ;
- le réseau de la rue Achille René-Boisneuf dans le bourg ;
- la conduite en PVC du lotissement Macaille ;
- dépassement de salinité au niveau du forage de Pelletan ;
- fuites au niveau du réservoir du Haut de la Montagne ;
- fuites au niveau du réservoir de Massioux ;
- il faudrait alimenter Guéry, le lotissement Pelletan et haut de la Montagne par le réservoir du Haut de la Montagne et non par le forage de Pelletan ;
- il n'y a pas de réseau d'eau potable au niveau de la RD 122. Il existe un château d'eau au carrefour de la Grande Vigie qui alimente 314 personnes. Il s'agit essentiellement d'une réserve d'eau, destinée notamment à l'Hippodrome de Saint-Jacques ;
- il serait nécessaire d'augmenter la production de l'usine de Belin (2e unité de production) et d'améliorer le système de production du lait de chaux.

À noter que des travaux de construction d'un nouveau réservoir de 200 m³ au Haut de la Montagne ont été engagés. Ce nouveau réservoir permet l'abandon des deux petits réservoirs présentant d'importantes fuites et d'augmenter la capacité de stockage.

réseau incendie

En application de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité municipale à la charge de l'existence et de la suffisance du réseau d'eau incendie sur le territoire de sa commune. Afin d'assurer au mieux la défense contre l'incendie sur le secteur de la commune, les principes généraux de la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 doivent être respectés :

- les sapeurs pompiers doivent trouver sur place, en tout temps, 120 m³ d'eau utilisable en deux heures
- les prises d'incendie doivent se trouver à une distance de 200 à 300 mètres les unes des autres et être réparties en fonction des risques à défendre ;
- le débit doit être au moins 60 m³/h sous 1 bar de pression ;
- leurs emplacements doivent être accessibles en toutes circonstances et signalés ;
- les points d'eau naturels doivent être en mesure de fournir en 2 heures 120 m³, se trouver à une distance maximale de 400 mètres des risques à défendre et être accessibles aux auto-pompes par l'intermédiaire d'une aire aménagée de 32 m²,
- les réserves artificielles doivent avoir une capacité minimum de 120 m³ d'un seul tenant, être accessibles en toutes circonstances et se situer dans un rayon de 400 mètres des risques à défendre.

La zone agglomérée n'est pas intégralement couverte par des points incendie de diamètre 100 à 150 régulièrement disposés. Il y aura lieu d'étudier, en fonction des ressources utilisables disponibles, une couverture hydraulique en adéquation avec les risques à défendre. La vérification des capacités hydrauliques des hydrants devra être effectuée par une entreprise spécialisée.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

puits et forages sur la commune

Il existe un grand nombre de puits sur la commune dont les principaux sont :

- les puits de la Mahaudière (- 29 m) ;
- les puits Saint-Jacques et Budan (- 27 m) ;
- les captages de la Bertaudière, Monroc et Bellevue.

Les éléments de la BSS (Banque de données du Sous-Sol) gérée par le BRGM sont disponibles directement sur Internet à l'adresse suivante : infoterre.brgm.fr

Ces captages ne bénéficient pas de périmètre de protection.

Carte des ouvrages de la BSS (source : BRGM)

l'irrigation

Le réseau est actuellement géré par la Nantaise des Eaux. Le réseau est important sur tout le Nord Grande-Terre. Les conduites sont réalisées en gros diamètres et desservent principalement les GFA et les zones de production cannière. Il y a lieu de noter le développement constant de la diversification et l'augmentation des demandes pour les zones situées hors GFA.
À partir de Gachet, deux tranches de pompage sont actuellement opérationnelles :

- l'une dessert les GFA du Nord de l'Anse-Bertrand par un diamètre 600 à 700 mm ramifié ;
- la seconde refoule dans une conduite de DN 1000 en direction de Charopin puis du secteur de Sainte-Marguerite. Le secteur du Centre et du Nord de la Grande-Terre sont alimentés par la conduite d'adduction en DN 1 200 et par le barrage de Gachet.

Toutefois, le Nord Grande-Terre n'est qu'en partie irrigué. La zone Nord du barrage de Gachet n'a pas encore bénéficié de l'apport de l'irrigation où de nombreuses parcelles agricoles ont une bonne valeur agronomique. Ainsi, le Conseil Général, maître d'ouvrage du réseau, a lancé une étude dans le but de compléter cette desserte. Les résultats ne sont pas encore communiqués.

Les plans présentés ci-dessous montrent l'architecture du réseau en 2007.

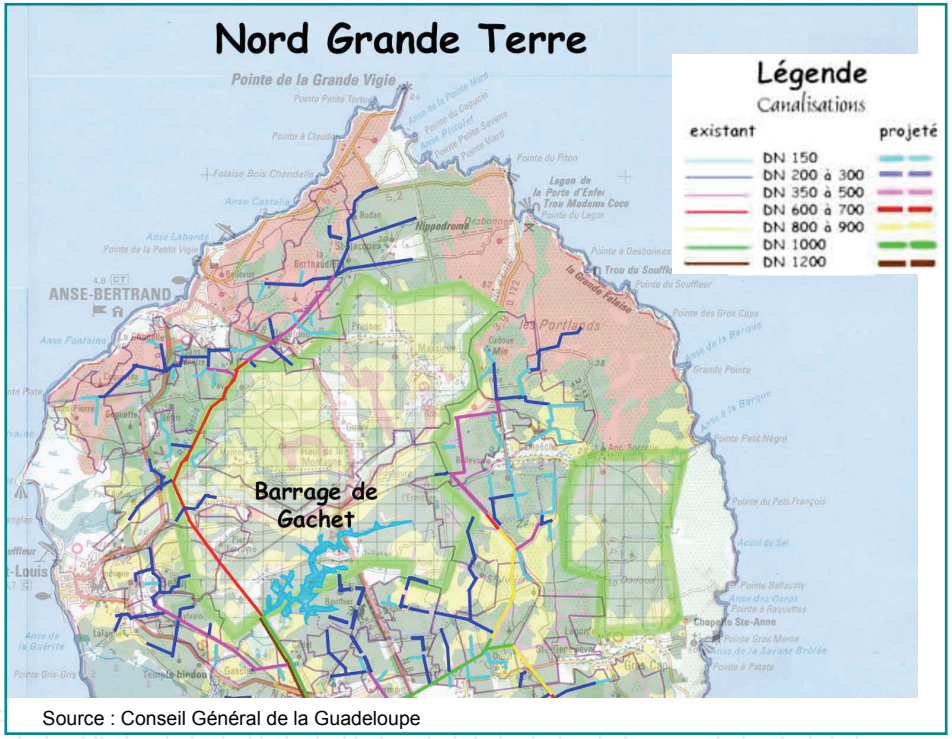

Source : Conseil Général de la Guadeloupe

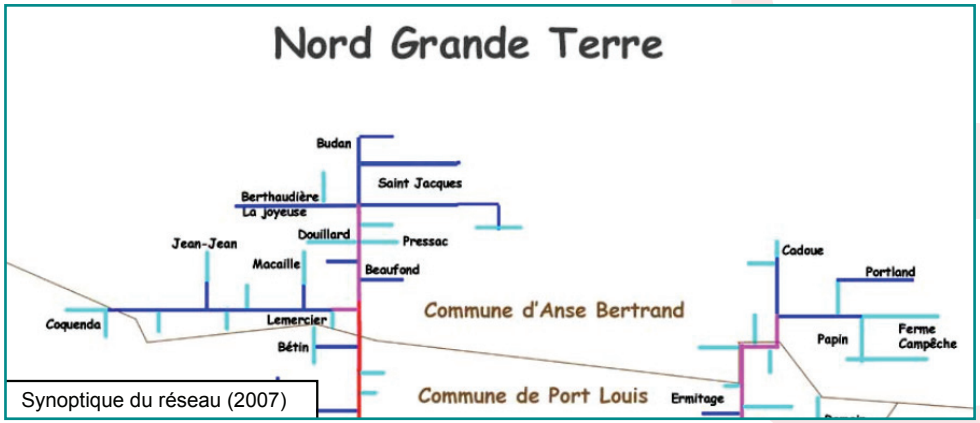

Synoptique du réseau (2007)

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

réseaux d'assainissement

La commune est équipée d'une station d'épuration située dans le secteur de Jean-Jean. Elle est insuffisante pour accueillir le traitement des eaux usées de toute la commune. Ce réseau de collecte des eaux usées dessert l'ensemble du centre-bourg et de sa périphérie. Des micro stations sont présentes dans les sections de Guéry, Beaufond (lotissement Lacroix) et Macaille. Ailleurs (Massioux, Campêche), l'assainissement se fait par des fosses septiques individuelles.

état des lieux

On rencontre plusieurs types d'assainissement sur la commune :

- assainissement collectif à la charge de la commune ;
- assainissement non collectif regroupé, mini stations privées ;
- rejets directs dans le milieu naturel ;
- assainissement autonome.

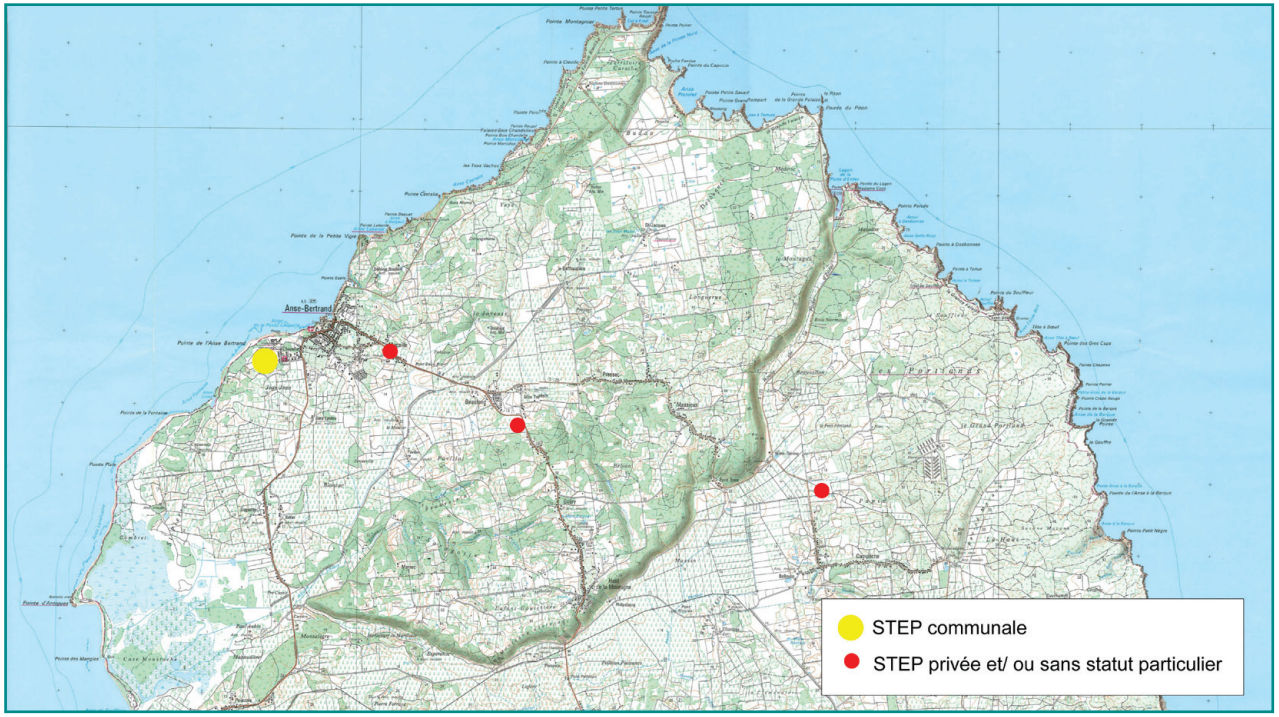

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

carte de zonage du SDA

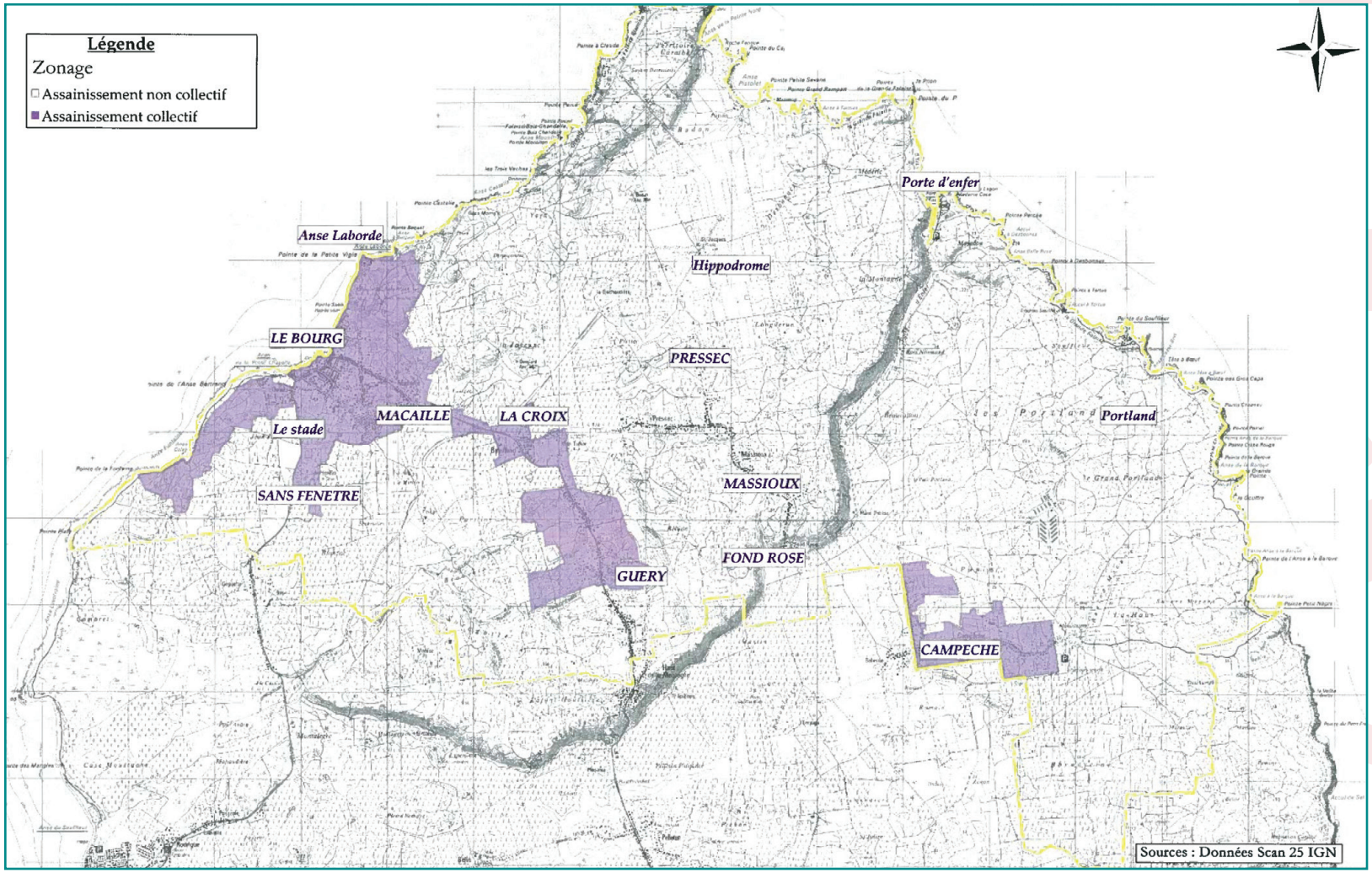

La couverture de couleur mauve représente le zonage de l'assainissement collectif. Le reste de la commune est en zonage d'assainissement non collectif.

l'assainissement collectif existant

Le bourg dispose d'un réseau d'assainissement collectif. Le système est de type unitaire dont les eaux aboutissent sur la STEP de la Chapelle, de type boue activée à aération prolongée, implantée à l'Ouest du bourg et qui rejette ses effluents en mer au niveau de la caye. 7 postes de refoulement sont associés à cette STEP et près de 40 % de la population communale sont raccordés à celle-ci.

Schéma de fonctionnement du réseau d'assainissement du bourg de la commune d'Anse-Bertrand

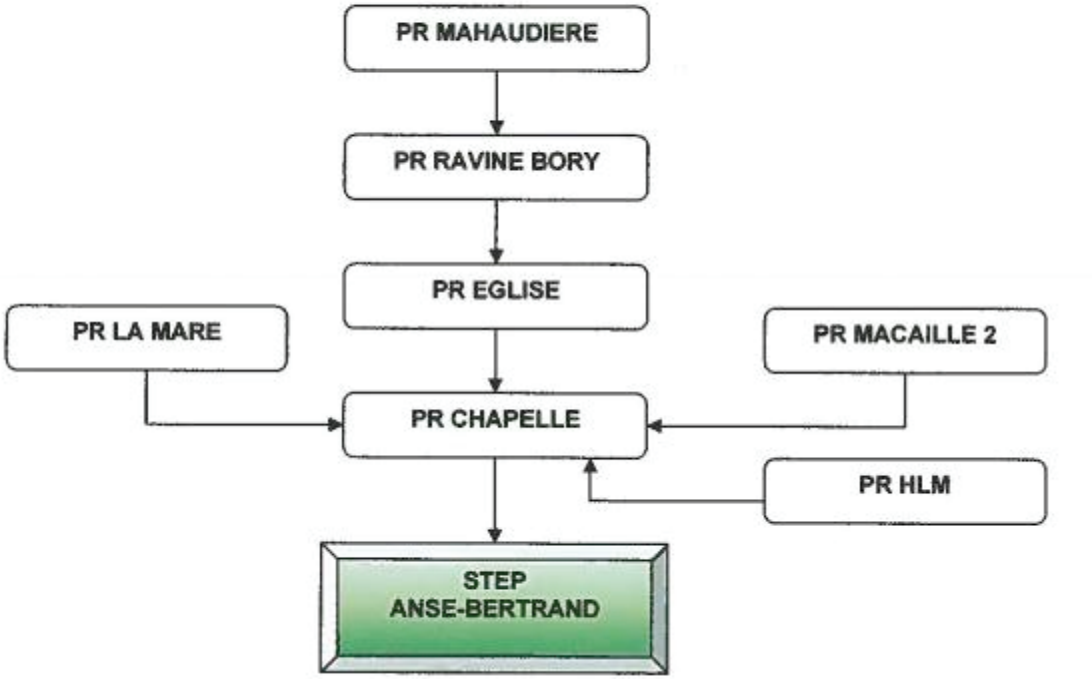

	Nombre de clients raccordables	Nombre de clients raccordés
Système d'assainissement de l'Anse-Bertrand	1 066	573

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Tableau de synthèse

	2004	2005	2006	2007	2008	A/A-1
Nombre d'habitants recensés	5 027	5 027	5 027	4 712	4 816	2,2 %
Nombre de clients	674	624	582	712	705	1 %
Nombre de clients domestiques	674	624	582	712	705	1 %
Nombre d'abonnement de convention spéciale de déversement « industriel »	0	0	0	0	0	
Assiette de redevance (m^3)	76 666	66 666	61 658	70 190	66 349	- 5,5 %

(TIRÉ DU RAPPORT DE LA GÉNÉRALE DES EAUX : SOURCE INSEE)

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Sont exclus les réceptions des effluents en provenance d'une autre collectivité

Le secteur de Guéry possède également un réseau d'assainissement collectif de type unitaire ; Toutefois, malgré la mise en service du poste de refoulement par les services de l'État, l'unité de traitement implantée au Nord n'a jamais été mise en service. Les effluents s'écoulent donc dans le milieu naturel depuis de nombreuses années.

l'assainissement non collectif regroupé

Cet assainissement est composé de mini-stations pour la plupart privées ou non prises en charge par la collectivité. Cette situation génère des dysfonctionnements voire un non fonctionnement de ces stations de traitement et des rejets directs dans le milieu naturel.

l'assainissement autonome

Les hameaux sont pour la plupart en assainissement autonome. Le SDA réalisé en 2007 met en évidence que ces dispositifs « répondent le plus souvent à leur fonction d'évacuation des Eaux Usées dans le sous-sol, mais jamais à leur vocation d'épuration et de protection du milieu naturel ». À noter également, que très souvent les eaux ménagères sont rejetées directement dans le milieu naturel. Cet état de fait a un impact sur la qualité des eaux souterraines de toute la zone. De nombreux captages sont exploités sur la commune et sont donc menacés.

Sur ce type d'assainissement, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) doit s'appliquer, notamment l'arrêté du 6 mai 1996 qui souligne :

- contrôler tous les nouveaux projets lors de l'instruction du permis de construire de l'installation sur une parcelle ;
- ontrôler toutes les réhabilitations (projet + construction) ;
- contrôler toutes les installations existantes et contrôle périodique (tous les 4 ans) du fonctionnement de l'installation.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

déficiences du réseau

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du rapport annuel de la Générale des Eaux.

- la conduite de bord de mer est à déplacer ;
- la station d'épuration (STEP) de l'Anse-Bertrand : problèmes de flottant, des supports filtrants de lit de séchage, chemin d'accès à la STEP est privé, la STEP ne possède pas d'équipement permettant de suivre les déversements de charge polluante comme l'exige l'arrêté du 22 juin 2007 ;
- en 2008, le taux de rejet de MES de la station n'était pas conforme à la réglementation ;
- le poste de refoulement de la ravine Bory est noyé lors de fortes pluies. Ce poste devrait être rehaussé ou déplacé ;
- les postes de refoulement ne sont pas équipés de déversoirs d'orage ;
- absence de dégraisseur en entrée de station.
-

qualité des eaux et SDAGE

Les rejets d'épuration de la STEP de l'Anse-Bertrand apparaissent en zone sensible ce qui selon l'arrêté n°2007-1068/PREF/DIREN du 19/07/2007 contraint la collectivité à renforcer le traitement des eaux rejetés en phosphore et azote.

contrainte du SDAGE

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif d'un traitement satisfaisant des eaux usées et industrielles (disposition 35).
L'ouverture à l'urbanisation demande :

- la réalisation de dispositif individuel ;

ou

- l'existence d'un réseau collectif d'assainissement satisfaisant et d'une unité de traitement conforme à la réglementation.

Le SDAGE demande à ce que les unités de traitement de plus de 20 EH relèvent de l'assainissement collectif et que les collectivités en assurent la maîtrise d'ouvrage (disposition 36). Cela implique la disparition des mini-stations privées. L'ouverture à l'urbanisation ne peut ainsi se faire qu'à condition de disposer d'un système d'assainissement des eaux usées aux normes et, pour les nouvelles installations, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

réseau électrique

Le réseau électrique est géré par EDF Archipel Guadeloupe qui a réalisé un schéma directeur des réseaux 20 000 volts sur la Guadeloupe, ceci dans le but d'adapter la structure du réseau de distribution à la demande. Pour ce qui est du Nord Grande-Terre et plus particulièrement de la commune de l'Anse-Bertrand, le territoire est desservi par le réseau de lignes à 20 000 volts. Le Nord Grande-Terre requiert en effet un faible appel de puissance comparé à d'autres régions de l'archipel.

À l'Anse-Bertrand, les potentialités climatiques et topographiques sont intéressantes pour produire de l'énergie éolienne. Mais l'impact des aérogénérateurs sur les paysages et sur l'environnement n'est pas négligeable.

Un parc éolien est installé sur le site La Mahaudière depuis décembre 2006, il est équipé de 11 éoliennes d'une puissance nominale de 3 025 MW. Les machines balayent une surface de 8 847 m² et fournissent une production annuelle estimée à 7 GW/h à raison de 2 500 heures/an. C'est la Société Eolienne Caribéenne qui gère ce parc.

L'électricité solaire est utilisée à titre privé depuis longtemps à l'Anse-Bertrand, particulièrement dans les localités très isolées du réseau électrique d'EDF. Certaines parcelles du territoire sont aujourd'hui pressenties pour accueillir des fermes de production d'énergie photovoltaïque.

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

réseau téléphonique et ADSL

ADSL

La Région Guadeloupe a mis en place un projet « Guadeloupe numérique » afin de mieux aménager le territoire et de développer l'économie grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Elle compte sur le câble haut débit qui relie la Guadeloupe à Porto-Rico pour faire baisser les tarifs des abonnements Internet. L'Anse-Bertrand est desservi par deux opérateurs, Orange et Digicel.

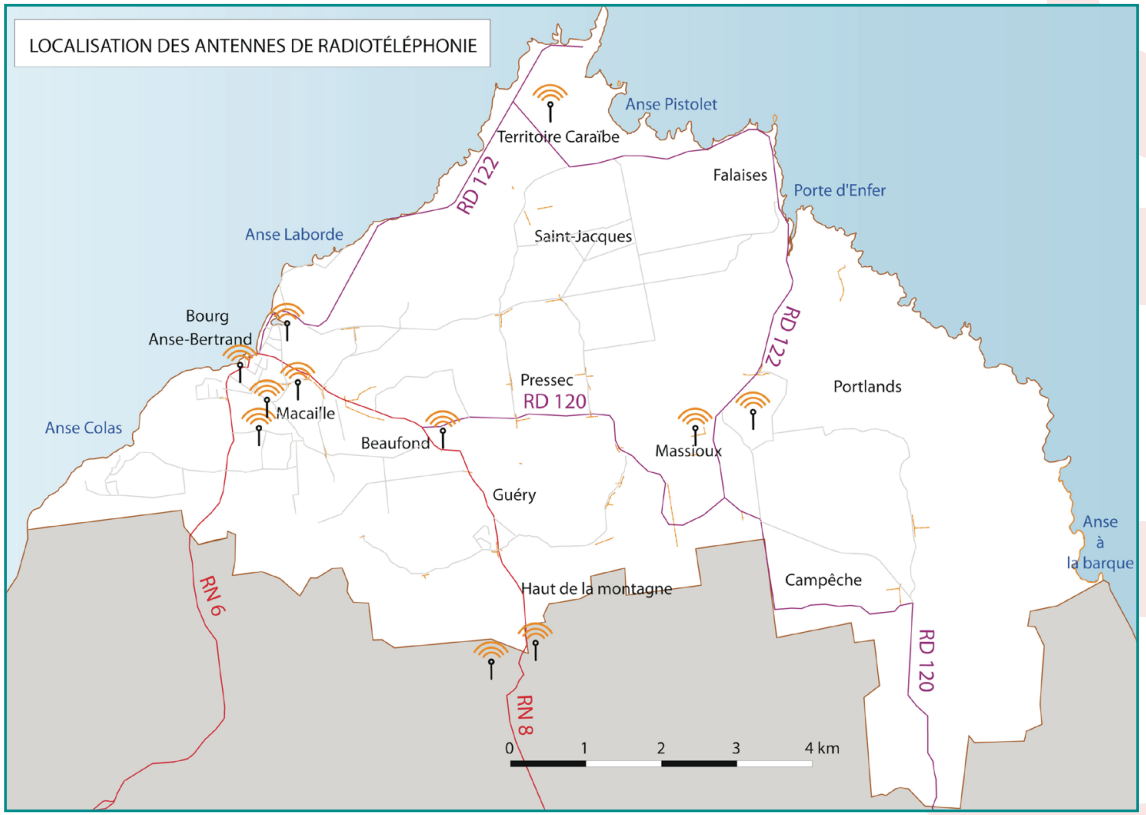

RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC TERRITORIAL